

VERSION FRANÇAISE

Women's Watch

2012 - 2013

UNE ÉVALUATION FÉMINISTE
DES DROITS DES FEMMES ET DE L'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES EN EUROPE



EUROPEAN WOMEN'S
LOBBY
EUROPEEN DES FEMMES



Chère lectrice, cher lecteur,

La présente publication est la première en son genre : une évaluation authentiquement féministe des droits des femmes et de l'égalité femmes-hommes sur le terrain, jugés à l'aune des idéaux féministes du Lobby européen des femmes. C'est le fruit d'une longue réflexion, d'études, et d'attention. J'espère qu'elle nous aidera à avoir une image claire de la situation ainsi qu'à comprendre pourquoi le travail des associations de femmes, et de celles et ceux qui les soutiennent de multiples façons, est si indispensable.

Ce rapport examine à la fois la législation et des données statistiques en Europe en 2012-13 afin de permettre une analyse comparative et novatrice. L'examen de trois domaines principaux (les femmes dans la prise de décision, l'indépendance économique et les responsabilités de soins et la violence envers les femmes / les droits sexuels et reproductifs), nous permet de faire des connections entre les différents thèmes car les politiques qui touchent à un thème ont des répercussions sur d'autres. Ainsi, notre rapport met en évidence ces liens et les domaines où il y a des bonnes nouvelles, mais aussi des zones où il y reste beaucoup de travail à faire dans les différents pays.

Les femmes dans la prise de décision : les femmes sont de plus en plus visibles dans les fonctions électives, avec des pourcentages de femmes parlementaires variant de 43% en Suède à 9% en Hongrie et à Malte. Cependant, lorsque que l'on examine plus en détails les différents rôles et les positions de réel pouvoir de décision (chefs de partis politiques, ministères principaux, membres des conseils d'administration), les femmes disparaissent quasi partout. Ce que nous constatons, c'est que l'approche « pas à pas » de la promotion des femmes dans la prise de décision sans mesures contraignantes a été efficace dans certains pays, mais elle a pris des décennies, or nous n'avons plus de temps à perdre. Donc, ce que nous disons, c'est que la parité, ça fonctionne et qu'il faut la mettre en œuvre!

Indépendance économique et responsabilités des femmes en matière de soins : Nous voyons que la crise économique et financières et surtout les mesures d'austérité qui sont mises en place à cet effet, mettent potentiellement en péril des décennies de progrès vers l'égalité des sexes. Le taux d'emploi des femmes a connu une croissance soutenue, mais il stagne ces dernières années et la qualité du travail des femmes se dégrade. Les écarts entre femmes et hommes en matière de salaires et de retraites demeurent mais ils ne constituent que l'une des facettes de l'impact de l'offre limitée de places d'accueil pour les enfants et les personnes âgées sur la vie des femmes et leurs « choix ». Une approche multidimensionnelle basée sur l'égalité entre les femmes et les hommes dans le travail rémunéré et non rémunéré et sur la promotion de l'indépendance économique des femmes est indispensable.

Violences envers les femmes : Il y a encore de grandes différences entre les législations nationales sur les violences envers les femmes, créant ainsi des inégalités entre les femmes en termes de protection contre les violences en Europe même. De plus, ces violences envers les femmes restent invisibles du fait de l'absence de données statistiques adéquates au niveau européen et national. C'est pourquoi le LEF demande la création d'une stratégie et une année européennes afin de sensibiliser et de développer une action européenne cohérente pour mettre fin à ces violations généralisées des droits des femmes. En ce qui concerne les droits sexuels et reproductifs, notre rapport pointe que le droit à l'avortement n'est toujours pas accordé partout en Europe, et qu'il y a un manque évident d'éducation à la sexualité, alors qu'elle est primordiale pour parvenir à l'égalité entre les femmes et les hommes.

Merci pour votre attention et pour vos actions !

Viviane Teitelbaum

Présidente du LEF

© Lobby européen des femmes 2013

LE LOBBY EUROPÉEN DES FEMMES (LEF) EST LA PLUS GRANDE COALITION D'ASSOCIATIONS DE FEMMES DANS L'UNION EUROPÉENNE, VISANT À PROMOUVOIR LES DROITS DES FEMMES ET L'ÉGALITÉ DES FEMMES ET DES HOMMES. LE LEF REPRÉSENTE PLUS DE 2000 ORGANISATIONS DE TOUS LES ETATS MEMBRES ET 3 PAYS CANDIDATS DE L'UE, ET 21 ASSOCIATIONS EUROPÉENNES.





Sommaire

Méthodologie et foire aux questions 4

PAGES THÉMATIQUES

Egalité femmes-hommes dans la prise de décision 6
Indépendance économique des femmes et responsabilités
de prise en charge des personnes dépendantes 8
Violences faites aux femmes et droits reproductifs et sexuels des femmes 10

PAGES PAYS

Allemagne 12 • ARYM-Macédoine 13 • Autriche 14 • Belgique 15 • Bulgarie 16
Chypre 17 • Croatie 18 • Danemark 19 • Espagne 20 • Estonie 21 Finlande 22
France 23 • Grèce 24 • Hongrie 25 • Irlande 26 • Italie 27 • Lettonie 28
Lituanie 29 • Luxembourg 30 • Malte 31 • Pays-Bas 32 • Pologne 33
Portugal 34 • République Tchèque 35 • Roumanie 36 Royaume-Uni 37
Slovaquie 38 • Slovénie 39 • Suède 40 • Turquie 41

GLOSSAIRE 42

REMERCIEMENTS 43

Méthodologie et foire aux questions

POURQUOI CE RAPPORT DU LEF ?

Le LEF veut proposer une alternative féministe aux rapports déjà existants en matière d'égalité femmes-homme. Ceux-ci ont tendance à confondre égalité femmes-hommes et absence de disparité femmes-hommes dans la sphère publique. Ils se concentrent sur les résultats (par exemple le taux d'emploi, la proportion de femmes au parlement, etc.) plutôt que sur les politiques (disponibilité de services de garde d'enfants, mesures de lutte contre les violences faites aux femmes, etc.). Pour le LEF, une telle perception de l'égalité est trop étroite.

QUELLE IDÉE DE L'ÉGALITÉ LE RAPPORT DU LEF PROPOSE-T-IL ?

Le rapport du LEF s'appuie sur une perception multidimensionnelle et féministe de l'égalité entre les femmes et les hommes, qui englobe les sphères publique et privée. Outre l'absence de disparités femmes-hommes, une égalité parfaite implique que les femmes jouissent pleinement de leurs droits humains, ainsi que la prise en compte d'une perspective femmes-hommes dans toutes les sphères de l'existence, y compris dans les politiques publiques.

QUE MESURE LE RAPPORT DU LEF ?

Le rapport du LEF mesure l'état d'avancement des Etats membres de l'UE en matière d'égalité parfaite entre les femmes et les hommes (telle que le LEF la conçoit). L'évaluation du LEF prend en compte les résultats de l'égalité (tant en termes de niveaux que de disparités) ainsi que la qualité des politiques et les efforts des autorités publiques pour une promotion de l'égalité femmes-hommes et des droits des femmes.

QUELLE EST LA STRUCTURE DU RAPPORT DU LEF ?

L'évaluation du LEF mesure la situation des femmes et l'égalité femmes-hommes dans

trois domaines fondamentaux : les femmes dans la prise de décision, le statut socio-économique des femmes, et la violence à l'encontre des femmes ainsi que les droits sexuels et reproductifs des femmes.

• *Egalité femmes-hommes dans la prise de décision*

Cette dimension mesure la représentation des femmes aux plus hauts niveaux de la prise de décision politique (parlements nationaux et gouvernements) et économique (conseils d'administration et PDG des plus grandes sociétés cotées en bourse). Dans un cas comme dans l'autre, les politiques existantes et la législation en matière de promotion des femmes sont également évaluées.

• *La position socio-économique des femmes*

Cette dimension mesure l'indépendance économique des femmes tout au long de leur cycle de vie, et l'organisation de la prise en charge des personnes dépendantes. La première se juge aux disparités femmes-hommes dans le taux d'emploi à temps plein, le différentiel de salaire entre les femmes et les hommes, et la pauvreté des femmes âgées. L'organisation de la prise en charge des personnes dépendantes s'estime à la proportion d'enfants et de personnes âgées dans le système officiel de prise en charge, la qualité de la législation en matière de congé de maternité, et par l'impact de la parentalité sur l'emploi des femmes.

• *Les violences envers les femmes et droits sexuels et reproductifs des femmes :*

Au niveau des violences faites aux femmes, nous manquons cruellement de données comparatives et détaillées. On mesure la situation dans ce domaine grâce à deux indicateurs : les politiques de lutte contre la violence envers les femmes et la qualité des services d'aide (nombre de places dans les foyers d'aide aux victimes). Concernant les droits sexuels et reproductifs des femmes, nous

avons choisi de mettre l'accent sur la législation sur l'avortement ainsi que sur le type d'éducation à la sexualité proposée à l'école.

D'OÙ CES DONNÉES PROVIENNENT-ELLES ?

Le LEF s'est servi autant que possible des données officielles de l'UE. Nous sommes conscientes des limites de ces statistiques, aussi laissons-nous dans la présente publication un large espace à la mise en contexte et à l'explication. Des données supplémentaires sont également fournies par les membres et partenaires du LEF.

COMMENT LE RAPPORT DU LEF A-T-IL ÉTÉ ÉLABORÉ ?

La mise au point de cette évaluation a nécessité deux étapes :

- Tout d'abord, les données sont converties en une échelle de 0 à 5, où 5 signifie « égalité parfaite » (« l'idéal d'égalité du LEF ») et 0 équivaut à un « carton rouge du LEF », soit une situation inacceptable. Nous avons fait en sorte que les différents types de données utilisées pour mettre au point les indicateurs (pourcentages, ratios, évaluations) soient comparables entre eux. L'idéal d'égalité et le carton rouge sont décidés individuellement pour chaque indicateur, sur la base de la position politique du LEF.
- Ensuite, il s'agit de calculer la moyenne des indicateurs au sein de chacune des trois dimensions, et donc de donner un score d'ensemble pour chaque dimension. Nous avons par ailleurs calculé le score pour les sous-dimensions, afin de faciliter l'analyse.

L'évaluation du LEF doit donner un instantané de la situation de l'(in)égalité dans les pays d'Europe, sur la base de son « idéal d'égalité ». Toutefois, le LEF est conscient que l'utilisation d'indicateurs spécifiques utilisés

séparément peut donner une image plus juste de la situation factuelle de l'égalité femmes-hommes en Europe.

COMMENT LES RÉSULTATS SONT-ILS ANALYSÉS ?

Il importe de tenir compte du contexte et des raisons structurelles qui sous-tendent les résultats de ces indicateurs. Par exemple, en Italie, le différentiel de salaire peu important entre les femmes et les hommes n'est pas la preuve d'un marché du travail égalitaire, mais découle du faible taux d'emploi des femmes et de la large proportion de femmes diplômées dans la main-d'œuvre féminine, ainsi que du nombre important d'hommes peu qualifiés. Lors de l'analyse des résultats, le LEF regarde, au-delà des chiffres, le contexte au sens large. Nous essayons en outre de mettre en évidence et d'expliquer les cas où les statistiques et le cadre de « l'idéal d'égalité du LEF » donnent une vue faussée de la situation dans un pays donné.

INDICATEURS

Egalité femmes-hommes dans la prise de décision

PARITÉ DANS LA PRISE DE DÉCISION POLITIQUE

- Proportion de femmes dans les parlements nationaux - Source: Commission Européenne, 2012
- Proportion de femmes ministres seniors au sein des gouvernements nationaux - Source: Commission Européenne, 2012
- Législation promouvant la parité dans les parlements nationaux - Source: Parlement européen, 2011

ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES DANS LA PRISE DE DÉCISION ÉCONOMIQUE

- Proportion de femmes au sein des conseils d'administration des 50 plus grandes sociétés cotées - Source: Commission Européenne, 2012
- Proportion de femmes présidentes des 50 plus grandes sociétés cotées - Source: Commission Européenne, 2012
- Législation promouvant les femmes au sein des conseils d'administration des sociétés privées - Source: Commission Européenne, 2012

Indépendance économique des femmes et responsabilités de prise en charge des personnes dépendantes

INDÉPENDANCE ÉCONOMIQUE DES FEMMES

- Différentiel de salaires entre les femmes et les hommes - Source: Eurostat, 2010
- Différence dans le taux d'emploi des femmes et des hommes de 15-65 ans en équivalent temps plein - Source: Eurostat, 2011
- Différentiel entre le taux de risque de pauvreté après versement de l'aide sociale pour les femmes et les hommes de plus de 65 ans (moyenne de deux indicateurs : différentiel entre la pauvreté des hommes et le taux de pauvreté absolue des femmes) - Source: Eurostat, 2010

RESPONSABILITÉS DES FEMMES EN MATIÈRE DE PRISE EN CHARGE DES PERSONNES DÉPENDANTES

- Proportion d'enfants en âge préscolaire dans les services de garde officiels (moyenne de deux indicateurs : proportion de moins de 3 ans et proportion d'enfants entre 3 ans et l'entrée à l'école primaire) - Source: Eurostat, 2012
- Proportion de personnes âgées prises en charge par une personne/un service autre que la famille - Source: Commission Européenne, 2009
- Différentiel de taux d'emploi entre les femmes et les hommes âgés de 25 à 49 ans avec enfants de moins de 12 ans - Source: Commission Européenne, 2011
- Qualité de la législation en matière de congé de maternité - Source: LEF 2012; Commission Européenne, Impact Assessment Report, 2008

Violences envers les femmes et droits reproductifs et sexuels

VIOLENCES ENVERS LES FEMMES

- Existence et qualité d'un Plan d'action national de lutte contre les violences à l'encontre des femmes - Source: Barometre du LEF 2011
- Nombre de places en refuge pour les femmes victimes de violence sexiste pour 10 000 habitant-e-s - Source: Source: EIGE 2012

DROITS SEXUELS ET REPRODUCTIFS DES FEMMES

- Existence et qualité de l'éducation sexuelle - Source: International Planned Parenthood Federation, 2012
- Qualité d'accès à l'avortement libre et gratuit - Source: LEF, 2012

Egalité femmes – hommes dans la prise de décision

Prise de décision politique

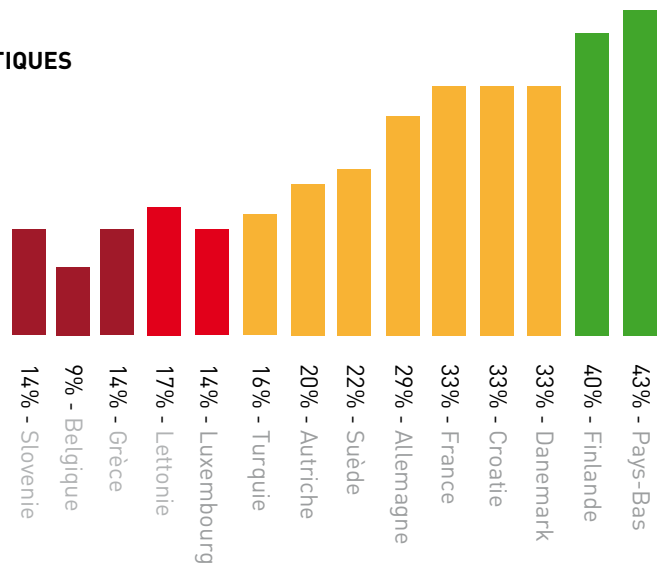


En moyenne, on compte 3 hommes pour une femme députée dans les parlements nationaux ou ministres émérites dans les gouvernements européens. La Suède se détache du lot, avec plus de femmes ministres que d'hommes. En Turquie, en Slovaquie, en Estonie, en Slovénie et en Hongrie, c'est l'inverse : un ministre sur 10 est une femme. Plus de la moitié des 30 pays étudiés ne comptent pas de femme à la tête des principaux partis politiques. La Finlande (40%) et les Pays-Bas (43%) constituent des exceptions notables à ces chiffres.

% DES FEMMES LEADERS DES PRINCIPAUX PARTIS POLITIQUES

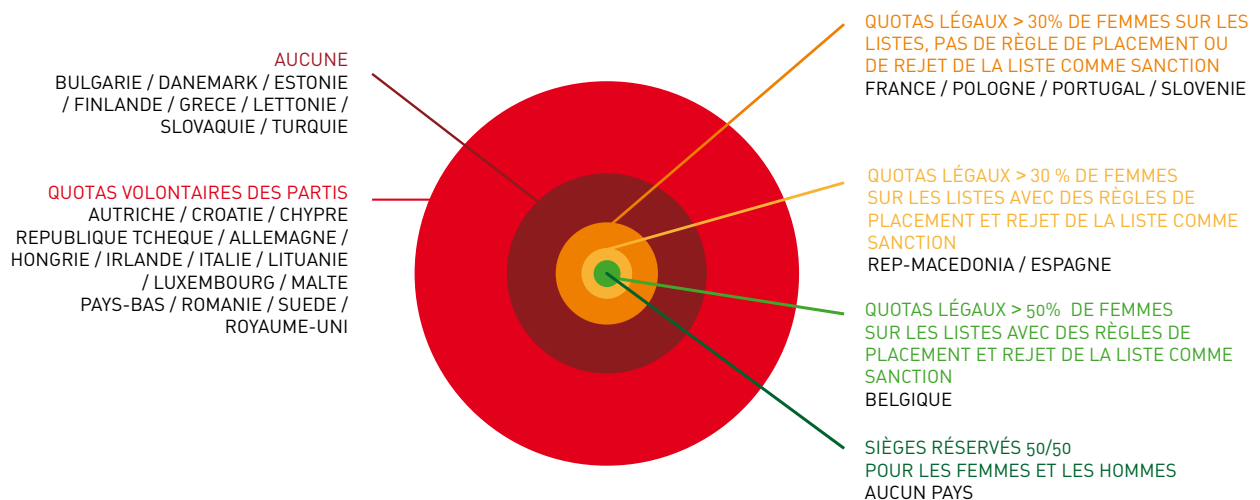
0%

BULGARIE / CHYPRE / REPUBLIQUE TCHÈQUE / HONGRIE / IRLANDE / ITALIE / POLOGNE / SLOVAQUIE / ESPAGNE / ROYAUME UNI / ESTONIE / LITUANIE / MACÉDONIE / MALTE / ROMANIE /



LÉGISLATION EN FAVEUR DE LA PARITÉ DANS LES PARLEMENTS NATIONAUX

Une législation efficace, qui exige un placement égalitaire des femmes et des hommes sur les listes électorales, peut rapidement améliorer la représentation politique des femmes (Belgique, Espagne, ARYM). Une série de facteurs (sanctions insuffisantes, couverture médiatique, attitudes de l'opinion publique, etc.) continuent néanmoins de limiter des résultats des mesures législatives (comme c'est le cas en Belgique, par exemple, où 50% de femmes sur les listes électorales se traduit par seulement 39% au parlement). Bien que certains pays engrangent de bons résultats sans quotas légaux (Danemark, Suède, Pays-Bas, Finlande), une garantie législative permet d'éviter les régressions potentielles.



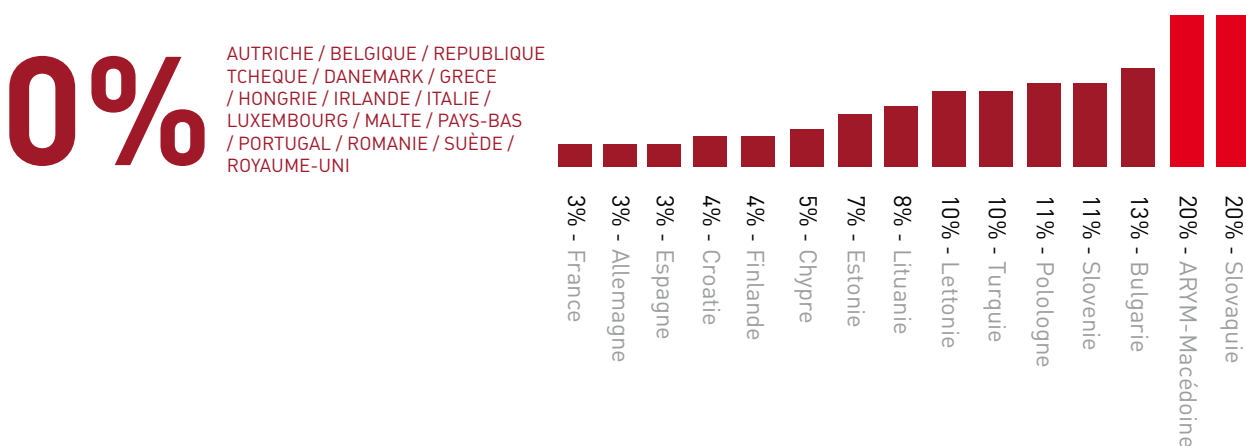
Prise de décision dans le secteur privé



La moitié des 30 pays étudiés ne comptent pas une seule femme à la tête des grandes sociétés cotées en bourse. Et dans aucun pays la proportion de femmes dans les conseils d'administration n'atteint 30% : la moyenne est de 14%. Dans 9 pays, la représentation des femmes n'atteint pas les 10%, et ce n'est que dans 4 que l'on dénombre plus de 20% de femmes dans les conseils d'administration.

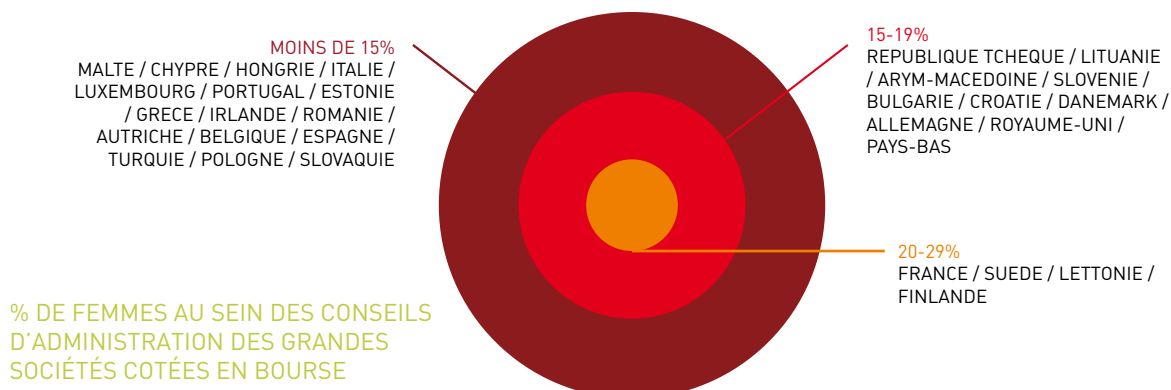
FEMMES DANS LA PRISE DE DÉCISION DANS LE SECTEUR PRIVÉ

% de femmes présidentes des plus grandes sociétés cotées en bourse en 2012



LÉGISLATION CONCERNANT LES CONSEILS D'ADMINISTRATION

L'augmentation de la représentation des femmes au plus haut niveau de la prise de décision dans le secteur privé est récemment devenue un sujet politique brûlant, notamment au niveau européen. Récemment, quatre pays de l'UE, à savoir la Belgique, la France, les Pays-Bas et l'Espagne, ont adopté une loi visant à augmenter la représentation des femmes au sein des CA des entreprises. Plusieurs autres ont fixé des cibles pour les entreprises publiques ou pris des mesures encourageant l'autoréglementation.



Questionnaire en ligne de 2012
et statistiques de population
(Source : Eurostat)

Indépendance économique des femmes et responsabilités de prise en charge des personnes dépendantes

L'indépendance économique des femmes est indispensable si l'on veut qu'elles opèrent de vrais choix de vie, sur un pied d'égalité avec les hommes. Malgré une présence sur le marché du travail, plus marquée qu'au cours des décennies passées, en ces temps de difficultés économiques, les femmes, contrairement aux périodes de crise socio-économiques précédentes, restent sur le marché du travail, mais à quel prix ? Avec ce rapport, le LEF s'est penché sur une série d'indicateurs qui donnent une vision globale des différents paramètres influençant l'indépendance économique des femmes.

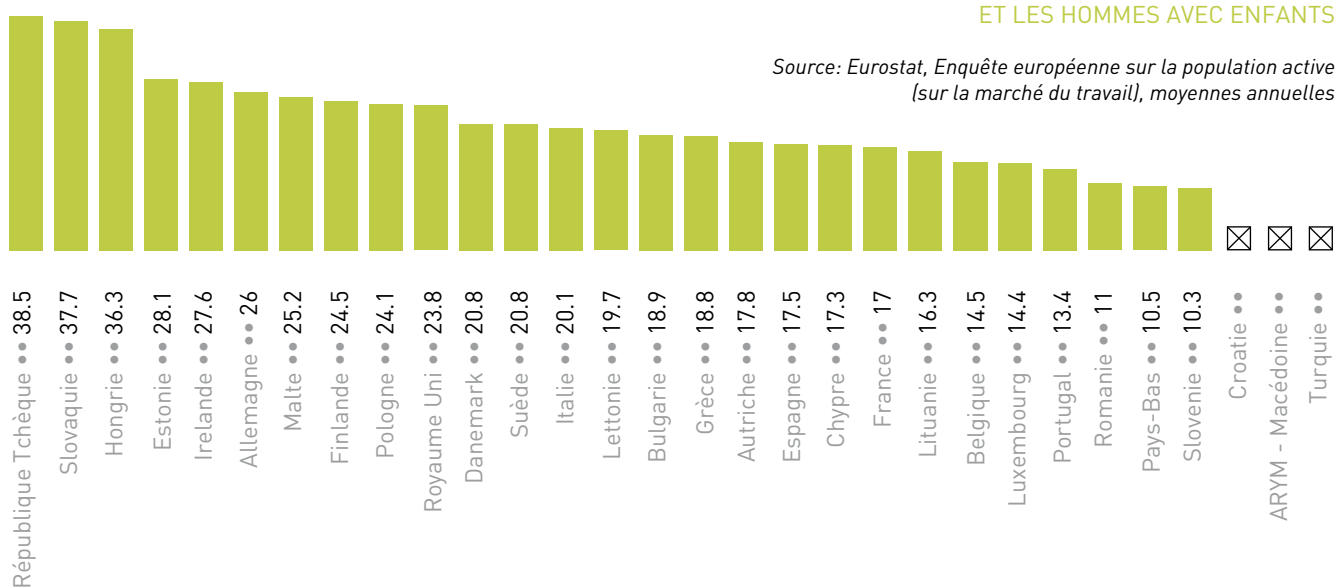
L'indépendance économique pleine et réelle n'est une réalité dans aucun des 30 pays que nous avons étudiés. Au-delà des chiffres, il ressort qu'en moyenne, dans l'Union européenne, les femmes continuent de gagner 16% de moins que les hommes. Il existe d'énormes variations dans le différentiel de salaire entre les femmes et les hommes selon les pays, allant de 1,9% en Pologne (le taux le plus bas) à 27,6% en Estonie. Toutefois, cet indicateur n'est que numérique et ne tient pas compte de la diminution graduelle du salaire des hommes : le différentiel de salaire entre les femmes et les hommes rétrécit, certes, mais dans le mauvais sens. Entre ces deux extrêmes flottent une série de pays où le différentiel de salaire dépasse les 20% (Autriche, République tchèque, ARYM, Turquie, Grèce, Chypre, Allemagne et Slovaquie). Selon des données récentes récoltées en Allemagne, les disparités femmes-hommes au niveau des pensions – 59% – révèlent que le différentiel de salaire a des conséquences à long terme, étant donné que les contributions des femmes aux retraites et à la sécurité sociale sont limitées parce qu'elles gagnent moins tout au long de leur vie. Tandis

que le différentiel de salaire entre les femmes et les hommes revêt de multiples facettes, le sexisme sur le marché du travail, la concentration des femmes dans certains domaines de l'économie moins prisés, tout cela a une incidence sur les modèles d'emploi des femmes, les conditions de travail et les salaires. Cet indicateur nous révèle en outre que le « travailleur moyen » continue à travailler à temps plein, pendant 40 à 45 ans sans interruption, bref, il reflète davantage le cycle de vie masculin, même si tout cela est remis en question en cette période d'instabilité économique.

L'un des principaux obstacles, sinon le premier, à la participation pleine et entière des femmes au marché du travail est la garde, qu'elles continuent à « prendre en charge », notamment la garde d'enfants et de plus en plus, dans le contexte du vieillissement de la population, la prise en charge des personnes âgées. La Suède, le Danemark, Malte et les Pays-Bas s'occupent particulièrement bien des seniors, la Belgique, les Pays-Bas, et la France assument mieux que les autres la garde d'enfants. Les pays qui doivent faire des efforts sont la Roumanie, la Pologne, la Grèce, la Turquie et la Bulgarie pour la garde d'enfants, la Macédoine la Turquie, Chypre, la Croatie, la Lettonie, la Bulgarie, l'Estonie, la Slovaquie, la Hongrie et la Pologne pour les personnes âgées. Le taux d'emploi des femmes tombe de 12% lorsqu'elles ont des enfants, alors qu'il augmente de 10,3% pour les hommes dans la même situation. Le travail de soins non rémunéré par les femmes, doublée des attentes de la société qui veut que les femmes se conforment à ce schéma, compromettent l'indépendance économique des femmes tout au long de leur vie.

DIFFÉRENCE DANS LES TAUX D'EMPLOI À PLEIN TEMPS ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES AVEC ENFANTS

Source: Eurostat, Enquête européenne sur la population active (sur le marché du travail), moyennes annuelles



Le rôle de redistribution des organismes publics, dont la prise en charge des personnes dépendantes est un élément vital, a tardé à générer des glissements sociétaux vers une responsabilité collective en matière de garde et en particulier à augmenter la prise en charge des soins par les hommes. De plus, les mesures d'austérité touchent de plein fouet les politiques qui influencent le plus l'indépendance économique des femmes et la capacité de femmes et des hommes à être égaux face à la garde, ce qui alourdit encore le poids de la prise en charge des personnes dépendantes.

Alors que les femmes restent présentes sur le marché du travail, malgré la crise dans certains pays les taux d'emploi sont retombés au niveau de 2005. Nous assistons bien à la disparition de certains fossés femmes-hommes tels que les taux d'emploi, et même le différentiel de salaires entre les femmes et les hommes. Mais la prudence reste de mise dès lors que l'on interprète ces chiffres : ce qu'ils révèlent, c'est que dans l'ensemble les conditions de travail sont en train de se détériorer pour tous-tes (femmes et hommes) et que les femmes qui se retrouvent au chômage sont souvent contraintes d'accepter des emplois précaires ou de se retirer du marché du travail. Les coupes claires dans les services publics tels que la prise en charge des enfants et des personnes dépendantes ainsi que des autres services de base ont un impact disproportionné sur les femmes, à la fois en tant qu'employées et qu'usagères de services.

Le point de départ des femmes sur le marché du travail est différent de celui des hommes. Les inégalités femmes-hommes sur le marché du travail soit profondément enracinées et en relation directe avec les inégalités à la maison. Les dispositions en matière de congé de maternité varient dans la durée et la rémunération, allant d'une indemnisation totale et d'un salaire complet à des régimes moins généreux et plus restrictifs. La durée du congé de maternité va de 6 semaines au Royaume-Uni à 36 semaines dans l'ex-République yougoslave de Macédoine, et de 100% de rémunération (Autriche, Danemark, Estonie, France, Allemagne, Lettonie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Slovénie, Espagne et Croatie) à un très bas 55% en Slovaquie. Les mesures d'austérité modifient également le paysage, avec une réduction de la part de salaire et un allongement de la durée du congé (comme en Lituanie en 2012). Quoi qu'il en soit, les mesures d'austérité ne donnent rien de bon au niveau des droits des femmes et de l'égalité femmes-hommes.

PROPORTION DES ENFANTS ENTRE 3 ANS ET L'ÂGE SCOLAIRE DANS DES STRUCTURES D'ACCUEIL %


99-100

BELGIQUE •• 99


90-99

ESTONIE •• 92
FRANCE •• 94
ALLEMAGNE •• 92
PAYS-BAS •• 91
SLOVENIE •• 91
ESPAGNE •• 95
SUEDE •• 94


70-90

AUTRICHE •• 83
CHYPRE •• 81
REPUBLIQUE TCHEQUE •• 92
FINLANDE •• 77
HONGRIE •• 79
IRELANDE •• 90
ITALIE •• 87
LUXEMBOURG •• 79
MALTE •• 74
PORTUGAL •• 79
SLOVAQUIE •• 72


60-70

GRÈCE •• 69
LÉTTONIE •• 64
LITUANIE •• 67
ROMANIE •• 66


40-60

BULGARIE •• 54
CROATIE •• 58
DANEMARK •• 53
ARYM-MACEDOINE •• 57,3
POLOGNE •• 42
TURQUIE •• 44

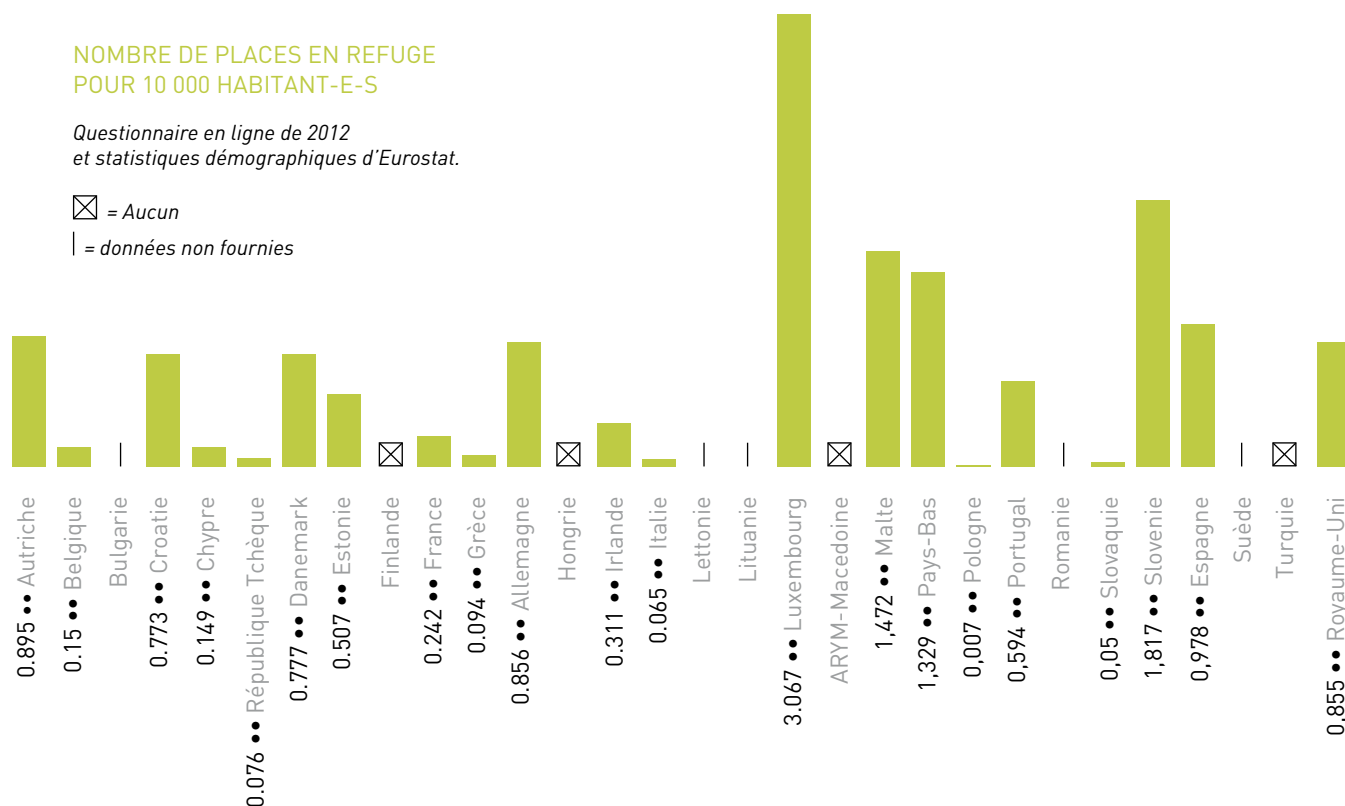
Violences faites aux femmes, et santé et droits sexuels et reproductifs

NOMBRE DE PLACES EN REFUGE POUR 10 000 HABITANT-E-S

Questionnaire en ligne de 2012
et statistiques démographiques d'Eurostat.

☒ = Aucun

| = données non fournies



On estime qu'en Europe, une femme sur cinq a subi des actes de violence conjugale, et que chaque jour, sept femmes en meurent. Entre 40 et 50% des femmes dans l'Union européenne rapportent une forme ou l'autre de harcèlement sexuel au travail. En dépit de la gravité extrême de ce phénomène, et du plaidoyer continu des ONG de femmes partout en Europe, les réponses politiques et les ressources allouées au problème restent insuffisantes, inégales et la plupart du temps inadéquates au niveau national comme européen.

Nous avons sélectionné deux indicateurs spécifiques, l'un concernant les politiques des Etats membres (les plans d'action nationaux contre les violences faites aux femmes), l'autre les services fournis (places en refuge pour les victimes de violence masculine).

Selon le LEF, un Plan d'action national (PAN) contre les violences faites aux femmes est l'exigence minimum et d'une certaine façon l'aune à laquelle se mesure le progrès. Un PAN est un indicateur de la priorité politique accordée au problème des violences faites aux femmes. Notre indicateur, qui s'appuie sur le Baromètre du LEF sur les PAN, démontre qu'en 2013, un seul pays possède un PAN contre toutes les formes de violence envers les femmes. Le LEF maintient fermement que la prostitution est une forme de violence à l'encontre des

femmes et des filles, et devrait être combattue par le biais de politiques intégrales, au même titre que toutes les autres formes de violence masculine. Dès lors, nous considérons que seule la France possède un PAN digne de ce nom, en vigueur depuis 2011. Dix autres pays ont mis un PAN en place contre les différentes formes de violences faites aux femmes, avec une perspective de genre qui met en avant les inégalités structurelles entre les femmes et les hommes. En 2013, trois pays ne possèdent pas de PAN : la Suède avait mis en place des PAN très complets jusqu'en 2011, mais n'en a pas adopté de nouveau en 2012. Avec le changement de gouvernement, l'Espagne n'a plus de PAN. Quant au Royaume-Uni, il ne dispose pas de PAN national pour éradiquer les violences faites aux femmes, même si les régions (Ecosse, Angleterre, Pays de Galles et Irlande du Nord) possèdent des PAN régionaux.

Ce n'est pas parce qu'un PAN existe que les mesures sont correctement mises en œuvre, ni les services fournis à 100%. On constate qu'en dépit de bons PAN, certains pays n'ont pas investi dans des refuges afin de garantir un abri aux femmes qui veulent fuir la violence conjugale. Même si la Finlande, la Lituanie, la Grèce, la France, le Portugal ou l'Allemagne ont mis en place de bons PAN, ces pays disposent de moins d'une place en refuge pour 10 000 habitant-e-s, ce qui reste bien en-dessous des normes minimales proposées par le Conseil de l'Europe.

La violence envers les femmes et les filles reste invisible et sous-estimée en tant que phénomène structurel, parce que l'on manque de chiffres officiels à la fois au niveau européen et dans certains pays d'Europe. Sans ces données, nous sommes confronté-e-s à un manque de services pour protéger les femmes ainsi que d'activités visant à prévenir et à sensibiliser aux violences à l'encontre des femmes. Le nombre de places en refuge est donc un bon indicateur de la volonté politique des Etats membres de collecter des données sur les violences faites aux femmes. Seuls le Luxembourg, la Slovaquie, Malte et les Pays-Bas disposent d'au moins une place en refuge pour 10 000 habitants.

Ces deux indicateurs ne devraient pas faire oublier d'autres aspects cruciaux liés aux violences faites aux femmes. L'impunité dont bénéficient les auteurs de violence reste élevée en Europe. La violence sexuelle en particulier affiche le taux de condamnation le plus bas de tous les crimes, et dans une très grande majorité des cas, les plaintes n'aboutissent pas. Cette impunité prévaut d'autant plus lorsque les victimes sont des femmes ayant des besoins spécifiques. Les femmes handicapées sont ainsi quatre fois plus exposées à la violence sexuelle, à la stérilisation forcée ou à l'avortement forcé. Nombre d'entre elles dépendent de leur agresseur pour leurs soins quotidiens, voire leur survie. Les femmes migrantes se voient refuser l'accès aux refuges ; les femmes sans papier peuvent être expulsées quand elles rapportent des actes de violence masculine.

La santé et les droits reproductifs et sexuels des femmes (SDRS) sont des droits humains et leur violation doit être considérée comme une forme de violence envers les femmes et les filles. C'est pourquoi nos deux autres indicateurs, liés aux violences faites aux femmes, sont l'éducation sexuelle et la législation en matière d'avortement. En effet, nous assistons à un vrai recul de la SDRS en Europe, avec des stratégies nouvelles visant à bloquer l'accès des femmes aux soins de santé reproductive et sexuelle.

Notre indicateur sur la législation en matière d'avortement démontre que dans 14 Etats membres de l'Union et 3 pays en accession, soit plus de la moitié des 30 pays que nous avons analysés, l'accès à un avortement sûr est illégal, limité par la loi ou restreint en pratique par l'utilisation non réglementée de l'objection de conscience. De nombreux groupes conservateurs et religieux font pression contre l'autodétermination des femmes par rapport à leur santé reproductive et sexuelle. Seuls 10 pays permettent l'accès à un avortement sûr et gratuit, mais même dans ces pays, il est nécessaire de renforcer la législation et d'être vigilantes face aux attaques régulières, ce qui montre bien que les droits des femmes sont une cause pour laquelle il faut lutter en permanence. En outre, la récession alliée aux mesures d'austérité a eu un impact négatif sur le plein exercice par les femmes de leur SDRS : dans de nombreux pays, les organisations de femmes et les services publics qui fournissent conseil et soutien voient leur stabilité financière menacée. La France, où la législation sur l'avortement est

adéquate, a vu la fermeture de 180 centres d'avortement au cours de la dernière décennie.

On ne s'étonnera guère de la corrélation forte entre l'éducation sexuelle et la santé et les droits reproductifs et sexuels. Dans cette perspective, la France, la Suède et la Belgique remplissent bien le contrat. En revanche, la Pologne, Malte et l'Autriche sont tout en bas de la liste. Pour le LEF, l'éducation à la sexualité doit être basée sur un concept positif de santé et de santé sexuelle, et devrait être mise en œuvre partout dans l'UE. L'éducation sexuelle devrait être obligatoire, dispensée par des enseignant-e-s et des professionnel-le-s de la santé, dès l'âge de six ans. Seuls huit Etats membres de l'UE encouragent ce modèle (Belgique, Danemark, Finlande, France, Allemagne, Pays-Bas, Portugal, Suède), tandis que dans le reste de l'Europe, l'éducation sexuelle est perçue comme une question sanitaire (biologique) ou s'intègre dans une vision très conservatrice ou religieuse de la sexualité.

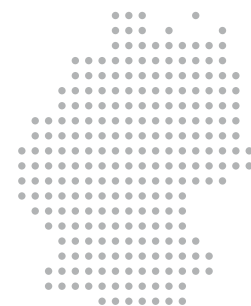
Il est intéressant de noter que la majorité des pays qui ne disposent pas d'une approche intégrale de l'éducation à la sexualité sont aussi ceux qui n'ont pas mis en place de cadre politique pour combattre les violences faites aux femmes. C'est pourquoi le LEF continuera à réclamer des politiques complètes pour éradiquer toutes les formes de violence faite aux femmes, y compris les violations de la SDRS des femmes. A tous les niveaux, national comme européen, les membres du LEF mettent en avant les liens entre une égalité femmes-hommes réelle et le plein contrôle par les femmes de leurs corps et de leur sexualité, libre de toute forme de violence masculine. Dans cette perspective, la ratification de la Convention du Conseil de l'Europe sur les violences faites aux femmes est une priorité, tout comme une Année et une Stratégie européennes de lutte contre les violences faites aux femmes.

¹ LEF, *Révéler les données cachées de la violence conjugale dans l'UE, 1999*

² Psytel, *Estimation de la mortalité liée aux violences conjugales en Europe, Programme Daphne III, 2010*

³ Commission européenne, 1998

Allemagne



Position des femmes dans la prise de décision : **1.57/5**

Position socio-économique des femmes : **2/5**

Violences faites aux femmes : **3.5/5**

Points phares

33%

de femmes au
parlement et
38% de femmes
ministres séniors

3%

de femmes
présidentes
dans les grandes
entreprises

23,1%

de différentiel de
salaire entre les
femmes et les
hommes

21,9%

de différentiel
femmes-hommes
dans les taux
d'emploi à temps
plein

26%

de différentiel
femmes-hommes
dans les taux
d'emploi pour les
parents d'enfants de
moins de 12 ans

0,84

place en refuge
d'accueil pour
femmes victimes de
violence pour 10 000
habitant-e-s

TENDANCES :



En 2011, les 30 plus grandes entreprises allemandes se sont engagées à augmenter le nombre de femmes au sein de leurs conseils d'administration, avec des objectifs allant de 12% d'ici à 2014, à 35% en 2018. En 2011, les femmes n'étaient que 3% parmi les dirigeants exécutifs dans les CA. En décembre 2011, les femmes représentant les six principaux partis politiques ont adopté, avec les associations de femmes, la « Déclaration de Berlin », appelant à des mesures contraignantes en faveur de la parité dans les CA. Depuis, des femmes en vue dans le monde politique, la société civile et le monde des affaires, ont signé ce texte.



Depuis 2009, les mesures en faveur de l'égalité femmes-hommes ne sont plus une priorité politique en Allemagne. Les nouvelles mesures adoptées étaient soit inefficaces, comme les quotas flexibles et non contraignants pour les femmes dans les CA, soit contre-productives, comme l'aide à la garde d'enfant pour les parents qui restent à la maison.

En 2010, on a revu à la baisse le financement des stratégies d'intégration sur le marché de l'emploi, pourtant très à l'avantage des femmes, puisque leur participation au marché du travail est nettement inférieure à celle des hommes : le budget est passé de 6,6 milliards en 2010 à 4,4 milliards d'euros en 2012, et on devrait baisser encore à 3,9 milliards en 2013.

En 2007, l'âge officiel de la retraite a augmenté de 65 à 67 ans. Alors que l'un des objectifs initiaux de la réforme était de combattre la pauvreté des femmes âgées, les nouveaux critères de qualification pour une pension complète sont si exigeants qu'ils sont hors de portée pour la plupart des femmes.

COMPRENDRE L'ALLEMAGNE

En Allemagne, le taux d'emploi des femmes accuse une hausse constante, mais en valeur absolue, le volume de la contribution féminine au marché du travail stagne, puisqu'elles travaillent le plus souvent à temps partiel (45.5%). La plupart des femmes allemandes ne gagnent pas assez d'argent pour vivre, aussi dépendent-elles économiquement de leurs partenaires. Cette situation est en majorité imputable au manque de services de garde, ce qui rend impossible un travail à temps plein pour la plupart d'entre elles. La moitié des personnes âgées dépendantes ne bénéficient d'aucune aide officielle. Seuls 20% des enfants en bas-âge sont en crèche, et le taux d'emploi des femmes chute à 19,3% dès lors qu'elles ont des enfants de moins de 12 ans; dans le même cas, celui des hommes augmente de 6,7%.¹ Cette différence est renforcée par une fiscalité qui est basée sur le revenu cumulé des ménages, une situation qui encourage les femmes à rester à la maison ou à accepter un emploi mal rémunéré. Depuis 2006, la dépendance économique des femmes a été encore renforcée par l'introduction d'une allocation de chômage basée sur les revenus du ménage, et non sur les revenus individuels.

En 2007, l'Allemagne a adopté son deuxième Plan d'action national de lutte contre les violences faites aux femmes. Ces dernières années, l'attitude par rapport à la violence envers les femmes a connu un changement : 86% des personnes disent aujourd'hui que ce fléau est inacceptable et devrait systématiquement être sanctionné par la loi, contre 53% en 1999.² Quelque 25% des femmes âgées de 16 à 85 ans ont connu de la violence sexuelle ou physique infligée par leur partenaire intime. La première ligne téléphonique de soutien pour les femmes confrontées à la violence a été établie en 2012.

La décriminalisation du proxénétisme en 2002 qui était une tentative pour améliorer les conditions de vie des femmes dans la prostitution, laisse un grand nombre de femmes vulnérables à l'exploitation sexuelle et à la traite. Selon des rapports de la police, le nombre de femmes victimes de la traite en vue d'exploitation sexuelle en Allemagne a augmenté de 70% entre 2005 et 2010.

¹ Eurobaromètre spécial 344 - 2010

² Ministère allemand de la Famille, des personnes âgées, des femmes et de la jeunesse, « La santé et la sécurité des femmes en Allemagne » (2004)



Position des femmes dans la prise de décision : **1.28/5**

Position socio-économique des femmes : **1.35/5**

Violences faites aux femmes : **2/5**

COMPRENDRE L'ARYM

L'ARYM dispose de l'une des législations les plus strictes de l'UE en matière de parité dans la prise de décision : un siège sur trois doit revenir à un membre du sexe le moins représenté.

En cas de non-respect, la liste est considérée comme non valide. Toutefois, aucune mesure légale n'a été prévue pour la parité dans le secteur privé. Les femmes représentent 15% des conseils d'administration, et 20% (une proportion relativement élevée) des président-e-s des principales sociétés cotées en bourse.

L'ARYM affiche le taux de chômage le plus élevé d'Europe, soit plus de 31% de la population, femmes et hommes réunis et enregistrés comme sans emploi en 2011. Quant au reste de la population, 35,3% seulement de femmes sont actives, contre 52,3% des hommes. Et même lorsque les gens ont un travail, un deuxième fossé saute aux yeux: une minorité de femmes (39,3%) et une majorité d'hommes (60,3%) travaillent à temps plein.

Il n'existe pas de chiffres officiels concernant le différentiel de salaire entre les femmes et les hommes, mais les études le situent entre 15 et 25%.

Quant à la garde d'enfant, elle est insuffisante : 42,6% des enfants de moins de 3 ans, et 57,3% des 3-6 ans sont en structure d'accueil. Pour les personnes âgées dépendantes, la prise en charge est en pratique inexistante.

Entre 2010 et 2011, le nombre de cas de violence conjugale rapportés a augmenté de 23,3%. Dans 83,2% des cas rapportés en 2010, les victimes étaient des femmes, et 85,5% en 2011. Toutefois, la stratégie nationale de lutte contre la violence conjugale ne comporte aucune dimension de genre. Les refuges d'accueils de l'Etat ne disposent que de 0,15 places pour 10.000 habitant-e-s pour les femmes victimes de violence.

TENDANCES :



En mai 2011, l'ARYM signait la Convention du Conseil de l'Europe contre les violences faites aux femmes ; en 2012, la Fédération lançait une nouvelle stratégie triennale contre la violence conjugale, dotée de plans d'action annuels mis au point conjointement par les ministres concerné-e-s et la société civile.



A l'issue des élections locales de 2009, aucune femme n'a été promue au poste de maire, ce qui représente un recul par rapport aux 4% de la période 2005-2009. Les partis politiques n'avaient inscrit que 14 femmes sur leurs listes, contre 352 hommes. Dans les communes rurales et celles comptant une population mixte Une évaluation féministe des droits des femmes et de l'égalité femmes-hommes en Europe du point de vue ethnique, aucune femme n'était candidate.

La présence des femmes sur le marché du travail a baissé au cours des 10 dernières années. Une discrimination sexiste dans l'emploi a également affaibli la position des femmes, qui exercent les professions les moins prestigieuses et les plus mal payées. La catégorie de femmes la plus vulnérable et la moins protégée est celle des ouvrières textiles.

Points phares

32,5%
de femmes au
parlement

Quota légal d'1/3
de femmes sur les
listes électorales
avec sanctions
efficaces

21%
de différentiel
femmes-hommes
dans les taux
d'emploi à temps
plein

0,3% des
personnes âgées
dépendantes en
structure d'accueil

Plan d'action
national sur la
violence domestique,
sans perspective
de genre



Pas d'éducation
sexuelle

Avortement légal
mais pas gratuit

Autriche



Position des femmes dans la prise de décision : **1.57/5**

Position socio-économique des femmes : **1.85/5**

Violences faites aux femmes : **1.4/5**

Points phares

28%

de femmes au parlement

43%

de femmes ministres seniors

11%

de femmes dans les conseils d'administration



aucune présidente des grandes entreprises

25,5%

de différentiel de salaire entre les femmes et les hommes

21,7%

de différentiel femmes-hommes dans les taux d'emploi à temps plein

9%

des enfants de moins de 3 ans en structure d'accueil

69%

des personnes âgées dépendantes en structure d'accueil

TENDANCES :



Ces dernières années, des progrès lents mais constants ont été enregistrés dans le domaine de l'accueil à la petite enfance (entre 1 et 3 ans). Des discussions sont actuellement en cours en vue de rendre les deux dernières années de jardin d'enfant obligatoires (actuellement, une seule année l'est) ainsi que d'augmenter éventuellement le nombre d'écoles ouvertes l'après-midi.

Depuis 2011, des améliorations sont également perceptibles au niveau de la transparence des salaires : les entreprises sont désormais tenues de publier des données salariales ventilées selon le genre. D'ici à 2014, tous les sociétés de plus de 150 employé-e-s seront contraintes de respecter cette législation.

Le ministère autrichien des Droits des femmes a inauguré en 2012 la publication trimestrielle d'un baromètre reprenant des données ventilées selon le sexe sur différents thèmes en rapport avec les droits des femmes et l'égalité femmes-hommes. Les sujets 2012 incluaient le travail à temps partiel et la retraite, ainsi que la violence conjugale.

En 2009, de nouvelles dispositions légales ont été adoptées afin de protéger les femmes et les enfants contre les auteurs de violences. Un nouveau programme a en outre été mis en œuvre pour former les services sociaux et de police à mieux détecter et aborder la violence conjugale, et à aider les victimes de la traite.



On attendait beaucoup du Plan d'action national contre les violences faites aux femmes en 2013 : ces espoirs ont été balayés par les prochaines élections nationales et le peu de priorité accordée à cette question.

COMPRENDRE L'AUTRICHE

Le gouvernement autrichien est l'un de ceux qui compte le plus grand nombre de femmes ministres de l'UE, derrière la Suède, la France et la Finlande. De plus, c'est en Autriche que l'on trouve le plus grand nombre de femmes leaders des principaux partis politiques (20%). Dans le secteur des entreprises, en dépit de l'exigence légale de 25% de femmes d'ici à la fin 2013 et de 35% d'ici à la fin 2018 pour les entreprises dont le capital est détenu à 50% par l'Etat depuis mars 2011, les femmes sont rares aux postes de pouvoir, soit 11% des conseils d'administration. Aucune femme n'est présidente des plus grandes sociétés cotées en bourse.

A l'exception de l'Estonie, l'Autriche affiche le différentiel de salaire le plus important de l'UE : 25,5%. La disparité femmes-hommes dans l'emploi à temps plein est également marquée, soit 21,7%. Les mères récemment accouchées ont droit à 16 semaines de congé de maternité complètement rémunéré mais, si elles souhaitent retourner au travail, les services de garde d'enfant sont rares : 9,9% seulement des petits de moins de trois ans sont en crèche, et 17% des enfants entre 3 ans et l'âge de la scolarité obligatoire sont gardés par leurs parents (généralement la mère) ou selon d'autres formules non officielles. De nombreuses écoles n'accueillent les enfants qu'une demi-journée, ce qui empêche les parents de retrouver un emploi à temps plein. En revanche, les choses sont mieux faites pour les personnes âgées : 69% des seniors dépendant-e-s sont pris-e-s en charge par un service public de garde.

Au niveau de la violence à l'encontre des femmes, l'Autriche pourrait vraiment mieux faire. Il existe bien un Plan d'action national sur des formes spécifiques de violence envers les femmes, mais sans analyse de genre, et on manque de mesures préventives. D'après les études publiées par le gouvernement en 2012, une personne sur deux connaît une victime de violence conjugale, et 75% des Autrichien-ne-s pensent que cette violence est répandue. Un tiers des femmes a été confrontées à la violence sexuelle. L'éducation sexuelle est limitée et non obligatoire, et l'avortement reste un service difficilement accessible.

Belgique



Position des femmes dans la prise de décision : **1.85/5**

Position socio-économique des femmes : **2.71/5**

Violences faites aux femmes : **2.6/5**

COMPRENDRE LA BELGIQUE

La Belgique peut se targuer de la législation la plus progressiste en matière de parité dans la prise de décision politique en Europe. Toutefois, on ne compte que 39% de femmes députées au parlement. L'élimination des stéréotypes, y compris au sein des partis politiques et des médias, reste difficile.

Dans le secteur privé, la législation tente également de remédier à la faible représentation des femmes dans les conseils d'administration (CA) (11% en 2010). La nouvelle exigence de 30% de femmes dans les CA est la plus stricte au sein de l'UE, juste derrière les 40% exigés par la France.

La Belgique est en position de force au niveau de l'indépendance économique des femmes et du partage des responsabilités en matière de prise en charge des personnes dépendantes. L'écart salarial entre les femmes et les hommes se situe à 8,8%, soit près de la moitié de la moyenne de l'UE, malgré un différentiel plus élevé que la moyenne concernant les taux d'emploi à plein temps des femmes et des hommes : 18,4%.

Le congé de maternité relativement court (15 semaines) et le nombre raisonnable de crèches publiques facilitent le retour rapide à la vie professionnelle des mères de jeunes enfants. Toutefois, si la disponibilité des gardes d'enfants à partir de 2,5 ans est excellente, l'accueil des enfants plus jeunes pose encore problème : seuls 35% d'entre eux trouvent une place dans une crèche publique. Quant au congé de maternité, il est rémunéré à 77%, soit le taux le plus bas de l'UE.

En janvier 2007, la Belgique a adopté une loi très ambitieuse, dite "loi de gender mainstreaming", visant l'intégration structurelle de la dimension de genre dans l'ensemble des politiques fédérales. Même si en pratique l'application de cette loi n'est pas parfaite, il s'agit d'une expérience très novatrice.

L'accès aux droits sexuels et reproductifs, y compris pour les couples de même sexe, est très bon en Belgique, de même que l'éducation sexuelle. On déplore néanmoins l'insuffisance des services d'aide aux femmes victimes de violences; le Plan d'action national de lutte contre les violences n'a pas de dimension de genre. Selon les chiffres officiels de la police, on a recensé 21 579 victimes de violence conjugale en 2010, soit 15% des femmes. En 2009, la police a enregistré 2 885 viols, soit 8 par jour; seulement 6% des victimes ont officiellement déposé plainte.

TENDANCES :



En 2012, la Belgique a transposé la législation européenne en matière de congé parental en droit national. Pour les enfants nés à partir du 1er janvier 2013, les parents auront droit au congé minimum européen de 4 mois, au lieu de 3 comme précédemment.

En juin 2011, la Belgique a adopté une loi imposant qu'au moins un tiers de chaque sexe soit représenté dans les conseils d'administration des entreprises publiques et des sociétés cotées en bourse. Les entreprises publiques ont un an pour s'adapter, celles cotées en bourse, cinq ans, et les PME (cotées) huit ans. La sanction en cas d'infraction est une suspension de tout avantage financier ou autre pour les membres du conseil d'administration.

En juillet 2011, une nouvelle loi a interdit la publicité pour la chirurgie esthétique dans les médias.



La flexibilité sur le marché du travail a baissé avec la limitation à trois ans du « crédit-temps » dans le secteur privé. Auparavant, les travailleur-se-s avaient droit à une réduction du temps de travail allant jusqu'à 5 ans en cas de demande justifiée. Seule la première année donne droit à une retraite complète.

En décembre 2011, une nouvelle loi a également amorcé une réduction progressive des droits à la préretraite. Si l'âge de la retraite est maintenu à 65 ans avec 45 ans de carrière, d'ici à 2016 l'âge de la préretraite passera de 60 à 62 ans, et le nombre minimum d'années de travail et de contribution, de 35 à 40 ans. Les droits à la retraite restent calculés sur la base de 45 ans d'activité professionnelle.

Points phares

Mesure légale pour la parité femmes-hommes (50-50) sur les listes électorales avec règles de placement et rejet de la liste en cas de non-respect de cette obligation

39%
de femmes au parlement

Mesure légale requérant 30% de femmes dans les conseils d'administration des entreprises

Aucune femme présidente des grandes entreprises

8,8%
de différentiel de salaire entre les femmes et les hommes

47,4%
de femmes employées à plein temps

35% des enfants de moins de 3 ans et 99% des 3 à 6 ans en structure d'accueil

0,45 place en refuge pour les femmes victimes de violence pour 10 000 habitants

Bulgarie



Position des femmes dans la prise de décision : **0.71/5**

Position socio-économique des femmes : **1.42/5**

Violences faites aux femmes : **1.5/5**

Points phares

23%

de femmes au parlement

13%

de femmes présidentes dans les grandes entreprises

6,6%

de différentiel femmes-hommes dans les taux d'emploi à temps plein

37,2%

des femmes de plus de 65 ans exposées au risque de pauvreté

7%

des enfants de moins de 3 ans en crèche

0,15

place en refuge pour les femmes victimes de violence pour 10 000 habitant-e-s

Avortement légal mais pas gratuit

TENDANCES :



En 2011, le ministère bulgare du Travail et de la Politique sociale a lancé une campagne visant à augmenter le nombre de femmes dans les conseils d'administration des sociétés (actuellement 16%). En 2012, le ministère a diffusé et encouragé les sociétés à signer la déclaration d'engagement de la Commission européenne « Davantage de femmes dans les conseils d'administration, une promesse pour l'Europe » invitant à appliquer des mesures auto-réglementaires pour la parité dans la prise de décision. Les sociétés bulgares ont été les plus nombreuses à signer cet engagement.

En 2009, un fonds gouvernemental de 250 000 euros annuels a été mis en place pour les ONG d'aide aux femmes victimes de violence conjugale.



Malgré les efforts déployés au niveau national pour augmenter le nombre de femmes dans les conseils d'administration, en septembre 2012, le gouvernement bulgare a décidé de s'opposer à titre préventif à la législation européenne sur le sujet.

Le versement de fonds aux fournisseurs de services aux femmes victimes de violence conjugale, lancé en 2009, a stagné en 2012, entraînant une baisse de la disponibilité et de la qualité des services proposés.

Les mécanismes institutionnels en faveur des droits des femmes et de l'égalité femmes-hommes sont en recul : le Conseil national de l'égalité entre les femmes et les hommes a été déclassé en 2012, pour devenir un organe plus déclaratif que consultatif. En 2012, le financement de la mise en œuvre du Plan d'action national sur l'égalité femmes-hommes a été supprimé.

COMPRENDRE LA BULGARIE

La Bulgarie est confrontée à de nombreux défis dans la mise en œuvre des engagements internationaux pour les droits des femmes et l'égalité femmes-hommes. L'absence de législation en faveur de la parité dans la prise de décision freine tout progrès dans le domaine. Toutefois, en matière de représentation, les chiffres bulgares se situent dans la moyenne de l'UE : 23% de femmes au parlement, 24% de femmes ministres, et 16% de femmes siégeant au conseil d'administration des entreprises. Avec 13% de femmes présidentes de sociétés, la Bulgarie se situe en 2ème position par rapport au reste de l'UE, la première place revenant à la Slovaquie, avec 20%.

Le différentiel de salaire entre femmes et hommes est haut mais dans la moyenne européenne, à 15,7% en Bulgarie, alors que le différentiel en termes d'emploi à plein temps entre les femmes et les hommes est comparativement faible : 6,6%. Toutefois, 55,9% seulement des femmes travaillent à temps plein. Les enfants de moins de 3 ans sont 7% à trouver une place en crèche publique, et 54% à trouver une structure d'accueil officielle entre 3 ans et l'âge scolaire, des chiffres parmi les plus bas d'Europe.

De même, un petit 12% de personnes âgées dépendantes sont prises en charge par le secteur public. La Bulgarie affiche les taux de pauvreté des femmes et hommes âgé-e-s les plus élevés (37,2% et 24,9%) de l'UE. Le différentiel entre les femmes et les hommes dans ce domaine y est également l'un des plus marqués, ce qui met en évidence l'importance de politiques tout au long du cycle de vie.

Le Plan d'action national contre les violences ne présente aucune analyse de genre et ne couvre que certaines des formes de violence auxquelles les femmes sont confrontées. On ne compte que 0,15 place dans les refuges pour femmes victimes de violences pour 10 000 habitants. Les associations de femmes estiment qu'une femme sur quatre a subi des actes de violence verbale ou physique. Selon l'Alliance contre la violence conjugale (une coalition de 11 ONG actives dans la lutte contre la violence envers les femmes), la proportion de femmes qui demandent de l'aide a doublé au cours du premier semestre 2012 par rapport à 2011. En novembre 2012, plus de 2600 femmes ont reçu de l'aide de l'Alliance.

Chypre



Position des femmes dans la prise de décision : **0.42/5**

Position socio-économique des femmes : **1.28/5**

Violences faites aux femmes : **1.25/5**

COMPRENDRE CHYPRE

La participation politique des femmes est en hausse à Chypre, même si elle part de très bas et évolue très lentement, du fait de l'absence de mesures législatives. Les stéréotypes et les structures patriarcales sont profondément ancrés dans les partis politiques, les médias et la société, ce qui freine la participation des femmes.

Dans l'UE, c'est à Chypre que les femmes (et les hommes) âgées ont le plus de risque de devenir pauvres. Les personnes âgées dépendantes sont 91% à ne bénéficier d'aucune prise en charge par l'Etat : ce sont les femmes de la famille qui assument la plus grande part de ce travail. Par ailleurs, la garde d'enfant en tant qu'élément du bien-être social est un concept relativement nouveau à Chypre. La tradition des arrangements informels continue à se perpétuer, la famille (le plus souvent la grand-mère) assumant la plupart du temps la prise en charge. Le congé de maternité est court (16 semaines), et le congé parental, non rémunéré.

Les violences faites aux femmes sont vues sous le prisme restrictif de la « violence familiale », ce qui occulte les inégalités structurelles entre les femmes et les hommes, et freine la création de services spécialisés. Le nombre d'appels aux lignes vertes d'aide en cas de violence conjugale a plus que doublé, passant de 551 cas en 2001 à 1320 cas en 2011.¹ Au cours de cette période, 80% des appelant-e-s étaient des femmes. Le nombre de dénonciations de viols et de violence sexuelle est également en hausse : entre 1990-1996, il a augmenté de 361%, et entre 2000 et 2003, de 195%. Chypre affiche le taux de condamnation pour acte(s) de violence à l'encontre des femmes le plus bas d'Europe.

De même, Chypre n'a prévu que des dispositions limitées en matière de santé et de droits reproductifs et sexuels des femmes. Le choix en matière de contraception est fortement restreint, difficilement accessible et peu abordable. L'avortement est interdit sauf en cas de danger grave pour la mère ou l'enfant. Les hôpitaux publics ne proposent pas de services d'avortement.

TENDANCES :



La présidence chypriote 2012 du Conseil de l'UE a fait de la lutte contre les violences faites aux femmes l'une de ses priorités. Une sensibilisation accrue de la population a mené à une augmentation du nombre de cas de violences envers les femmes dénoncés depuis une dizaine d'années, toutes formes de violences confondues. Quant aux actions, certains changements de politique ont été introduits pour enrayer la traite des êtres humains, ainsi que l'adoption d'un Plan d'action national en 2010.

De plus, des mesures ont été prises pour combler l'écart de rémunération entre les femmes et les hommes (actuellement à 21%) grâce à un programme triennal financé par l'UE.

Des avancées ont été enregistrées sur le front du planning familial et de l'éducation à la santé reproductive et sexuelle : un nouveau programme d'éducation à la santé a vu le jour en 2012 et concerne les enfants à partir de 5 ans.



On constate un net recul des femmes dans la prise de décision. A la suite des élections parlementaires et locales de 2011, la présence des femmes est passée de 14,3% au cours de la législature précédente à 10,7% pour la législature actuelle. Actuellement, seules la Hongrie et Malte se situent plus bas que Chypre concernant la proportion de femmes au parlement (11%).

Points phares

11%

de femmes au parlement

4% de femmes dans les conseils d'administration des grandes entreprises

21%

de différentiel de salaire entre les femmes et les hommes

47,5%

des femmes de plus de 65 ans exposées au risque de pauvreté

9%

des personnes âgées dépendantes en structure d'accueil

0,14

place en refuge pour les femmes victimes de violence pour 10 000 habitants

Accès à l'avortement limité

¹ Association pour la prévention et la gestion de la violence conjugale (SPAVO)

Croatie



Position des femmes dans la prise de décision : **1.14/5**

Position socio-économique des femmes : **1.92/5**

Violences faites aux femmes : **1.75/5**

Points phares

25%

de femmes au
parlement

16%

de femmes dans
les conseils
d'administration
des entreprises

35,5%

de femmes
employées à temps
plein

32%

des femmes de
plus de 65 ans
exposées au risque
de pauvreté

15%

des enfants de
moins de 3 ans
et 58% de ceux
entre 3 et 6 ans en
structure d'accueil

27

semaines de congé
de maternité
rémunéré à 100%

TENDANCES :



En Croatie, on prend de plus en plus conscience de la nécessité d'augmenter la représentation des femmes dans la prise de décision politique. Des travaux de recherche menés en 2012 ont révélé que plus de 60% des femmes trouvent la sous-représentation des femmes problématique, et que 85,4% sont favorables à des mesures légales pour augmenter la représentation des femmes au parlement. Actuellement, on dénombre 24% de femmes députées. Elles étaient 34,96% de candidates sur les listes pour les élections de décembre 2011.

Le congé de paternité a été rallongé et on envisage de le rendre obligatoire pour les jeunes pères.



Les mesures d'austérité menacent les avancées réalisées par les femmes sur le marché du travail, notamment la fermeture de jardins d'enfants. Si le congé parental a été allongé, les allocations familiales ont été revues à la baisse. Le travail des femmes est de plus en plus précaire, 92% d'entre elles travaillant à temps partiel ou dans le cadre de contrats à court terme (le plus souvent mensuels). Les contrats ne sont pas renouvelés en cas de grossesse. Le taux de pauvreté a augmenté entre 2010 et 2012 pour atteindre 21,4% de toutes les femmes, et 32% des femmes de plus de 65 ans.

Concernant les violences faites aux femmes, des rapports des syndicats indiquent une augmentation du nombre de cas de harcèlement sexuel.

Une proposition de loi visant la décriminalisation de la prostitution et du proxénétisme a été introduite en 2012.

COMPRENDRE LA CROATIE

L'article 15¹ de la loi sur l'égalité femmes-hommes demande aux partis politiques de respecter un quota de 40% pour les membres du sexe le moins représenté sur leurs listes. Toutefois, 2/3 des 313 listes de partis n'ont pas respecté cette exigence lors des dernières élections en 2011.

Seules 40,6% des femmes (et 53,3% des hommes) sont actives sur le marché du travail croate. En outre, le travail des femmes est précaire en Croatie. En 2011, 8,5% seulement des nouvelles salariées ont reçu un contrat à durée indéterminée, contre 19,5% des hommes. L'écart de rémunération officiel n'est que de 10,2%. Cependant, la plus importante agence pour l'emploi privée, 'Moj posao' estime que celui-ci est plus proche de 20% du fait de l'ampleur de l'évasion fiscale et des revenus non déclarés.

La prise en charge des personnes dépendantes se fait toujours selon un partage traditionnel des tâches entre femmes et hommes en Croatie et reste considérée comme une question d'ordre privé. En 2012, par exemple, 0,47% des nouveaux pères seulement ont profité des nouvelles mesures de congé parental. Dans l'ensemble, les pères ne sont que 4,67% à prendre un congé parental. Les structures d'accueil pour les enfants font cruellement défaut : seuls 58% des 3-6 ans sont dans des structures publiques. Quant à la prise en charge des seniors, elle reste rudimentaire : le premier centre de soins palliatifs n'a ouvert ses portes qu'en 2012.

Comme dans d'autres pays, la violence envers les femmes est un phénomène omniprésent : en 2011 sur 20.247 cas de violence conjugale rapportés, les femmes étaient les victimes dans 82% des cas. Jusqu'à présent, les associations de femmes ne sont pas parvenues à obtenir des fonds pour les refuges pour femmes victimes de violence. Le soutien aux victimes de viol durant les conflits engendrés par le démantèlement de l'ex-Yougoslavie est cruellement insuffisant. Les droits reproductifs et sexuels des femmes sont restreints par la forte influence de l'église catholique, qui en pratique limite l'accès à l'avortement.

Danemark



Position des femmes dans la prise de décision : **1.57/5**

Position socio-économique des femmes : **3/5**

Violences faites aux femmes : **2.75/5**

COMPRENDRE LE DANEMARK

En termes de prise de décision, le Danemark, tout comme ses voisins nordiques, est relativement bien classé pour ce qui est du nombre de femmes aux postes politiques, tout en n'ayant introduit aucune mesure législative dans ce domaine. Dans le secteur privé cependant, l'absence de mesures légales est en corrélation avec les piètres performances : on ne recense aucune femme présidente des grandes sociétés danoises cotées en bourse, et 16% seulement des membres des conseils d'administration sont des femmes.

Au Danemark, plus de 60% des femmes travaillent à plein temps, un résultat élevé que le pays partage avec la Suède et la Finlande. L'écart de rémunération entre les femmes et les hommes reste néanmoins dans la (haute) moyenne de l'UE (16%), tandis que 18,5% des femmes de plus de 65 ans sont exposées au risque de pauvreté.

En ce qui concerne le congé de maternité, le Danemark a une situation favorable : 18 semaines de congé, complètement rémunérées. Les 10 jours de congé de paternité sont également complètement rémunérés. Les chiffres en matière de garde d'enfant sont également bons. Selon l'OCDE, 65,7% des 0 à 2 ans et 91,5% des 3 à 5 ans trouvent une place dans les structures d'accueil. Les chiffres officiels de l'UE en matière de garde annoncent 77% des enfants de moins de 3 ans et 53% de ceux âgés de 3 ans à l'âge de la scolarité.

D'après l'Institut national de la santé publique, chaque année, près de 26 000 femmes entre 16 et 74 ans sont victimes d'actes de violence de la part d'un ex-partenaire ou partenaire actuel. Les chiffres sont cependant en baisse depuis 2000 (42 000). Enfin, on compte 0,61 places en refuge pour 10 000 habitant-e-s ouvertes aux femmes victimes de la violence.

TENDANCES :



En 2011, le gouvernement danois a inauguré un institut national d'égalité de traitement de genre pour les femmes et les hommes, chargé de venir en aide aux victimes de discrimination, d'élaborer des études et des projets indépendants, et de proposer des recommandations au parlement danois. Il est encore trop tôt pour estimer les effets du travail de cet institut qui, malheureusement, est doté d'un budget limité.

La même année, le Danemark élisait sa toute première femme Premier ministre. Par ailleurs, le gouvernement a adopté en 2012 une législation concernant les femmes dans les conseils d'administration : 1100 des plus importantes sociétés danoises doivent adopter des cibles pour améliorer la représentation des femmes, il s'agit des mesures strictement volontaires. Le gouvernement danois envisage également de voter une loi sur le partage du congé parental entre les mères et les pères.



On peut dégager deux principales tendances au Danemark : d'une part le travail en faveur des droits des femmes stagne, en particulier au niveau de la législation, d'autre part, le financement des ONG ainsi que des organismes institutionnels pour l'égalité des droits laisse à désirer. Les bonnes intentions du gouvernement de centre-gauche, élu en septembre 2011, doivent encore se concrétiser.

L'intégration de la dimension de genre (gender mainstreaming) n'a pas été effectuée efficacement et est rarement utilisée comme outil de promotion de l'égalité. L'intégration de la dimension de genre dans les réformes fiscales a également été retardée.

Points phares

39%

de femmes au parlement et ministres séniors



Aucune femme à la présidence d'une grande entreprise

77%

des enfants de moins de trois ans en crèche

100%

des personnes âgées dépendantes peuvent intégrer des structures d'accueil

18

semaines de congé de maternité et 2 semaines de congé de maternité, toutes rémunérées à 100%

Plan d'action national sur des formes spécifiques de violence envers les femmes, sans analyse de genre

Espagne

Position des femmes dans la prise de décision : **1.57/5**

Position socio-économique des femmes : **2.28/5**

Violences faites aux femmes : **1.5/5**



Points phares

37%

de femmes au parlement et 31% de femmes ministres séniors

16,7%

d'écart de rémunération entre les femmes et les hommes

16,8%

de différentiel entre femmes et hommes dans le taux d'emploi à temps plein

38%

d'enfants de moins de 3 ans en crèche

17,5%

de différentiel entre femmes et hommes au niveau de l'emploi des parents d'enfants de moins de 12 ans

16

semaines de congé de maternité rémunéré à 100%

0,98

place en refuge pour les femmes victimes de violence sur 10.000 habitant-e-s

TENDANCES :



Ces dernières années, les investissements dans la lutte contre les violences faites aux femmes en Espagne a provoqué un éveil des consciences et un changement d'attitude. Lorsqu'elle assurait la présidence de l'UE, en 2010, l'Espagne a inscrit à l'ordre du jour un mandat de protection européen (adopté en décembre 2011) ainsi qu'une ligne verte européenne pour les victimes de la violence.



En Espagne, la crise a fait perdre leur emploi à 191.700 femmes entre juillet et décembre 2012, contre 80.600 hommes. En outre, les femmes, ainsi que les avancées vers l'égalité femmes-hommes, sont fortement touchées par les coupes claires dans les services essentiels. En 2012, le budget de la santé a été diminué de 13,7%, et le budget de l'éducation de 350 millions d'Euros, dont 100 millions en moins pour les crèches. Les subventions pour la prise en charge des personnes dépendantes ont été réduites d'environ un tiers, et on devrait encore réduire leur budget de 200 millions d'Euros en 2013. Quant au financement de la lutte contre la violence envers les femmes, il a été réduit de 27%. Les services aux victimes sont eux aussi victimes de la crise, avec 20% de budget en moins. Le congé de paternité rémunéré a été supprimé.

En 2011-2012, le financement de l'Instituto de la Mujer (Institut de la femme) a été diminué de 34%. Dans l'ensemble, l'enveloppe de l'égalité femmes-hommes a été diminué de près de la moitié (49,09%). Les programmes favorisant l'embauche des femmes ont subi une diminution de 94%. Le financement des associations de femmes a lui aussi été réduit. Les femmes sont en outre beaucoup moins présentes au sein du gouvernement, où on ne compte que 4 femmes sur 13 ministres, alors que le gouvernement précédent présentait une parité parfaite.

COMPRENDRE L'ESPAGNE

L'Espagne a pris certaines des mesures les plus fortes de tous les pays de l'UE en matière de parité dans la prise de décision politique : 40% des candidat-e-s sur les listes électorales nationales doivent être des femmes, avec des règles de placement. La législation non contraignante adoptée en 2007 en vue d'améliorations semblables dans la représentation des femmes dans le secteur privé a également eu un impact important : le nombre de femmes dans les conseils d'administration des entreprises est passé de 1,9% en 2004 à 11% en 2012.

En 2010, 46,6% des femmes travaillaient à temps plein, contre 63,4% des hommes. La prise en charge des personnes dépendantes continue néanmoins à limiter les femmes dans leur intégration pleine et entière sur le marché du travail. Sur les femmes « inactives » ou travaillant à temps partiel, 59,2% déclarent être dans cette situation en raison du manque de services de soins. Si 94% des enfants entre 3 ans et l'âge scolaire sont en maternelle, la proportion d'enfants de moins de 3 ans qui fréquentent une crèche ou une autre structure d'accueil tombe à 38%. De plus, 21% seulement des seniors sont pris en charge par une personne autre que la famille ou accueillis dans une structure. Les femmes réalisent en moyenne par jour plus de 4 heures de travail non rémunéré dans la famille et le ménage comparé à moins de 2 heures pour les hommes.

L'Espagne a conçu un Plan d'action national englobant des formes spécifiques de violence envers les femmes, assorti d'une analyse sensible au genre. L'opinion publique est sensibilisée à ce phénomène : 23% des Espagnol-e-s disent connaître une personne victime de violence conjugale dans leur famille ou leur cercle d'amis, contre 15% en 1999.¹ La tolérance est faible envers la violence à l'encontre des femmes, 91% des personnes interrogées répondant que la violence est inacceptable et devrait toujours être sanctionnée par la loi, soit l'un des chiffres les plus élevés de l'UE.

Le conservatisme et l'influence religieuse continuent à freiner l'éducation sexuelle ainsi que l'accès à l'avortement légal.

¹ Eurobaromètre spécial 344 - 2010

Estonie



Position des femmes dans la prise de décision : **0.28/5**

Position socio-économique des femmes : **2/5**

Violences faites aux femmes : **2.5/5**

COMPRENDRE L'ESTONIE

Au niveau décisionnel comme socio-économique, l'Estonie se situe au bas de la liste européenne. En ce qui concerne la prise de décision, sans mesures contraignantes, la présence des femmes dans les sphères privée et publique reste confidentielle. Les femmes ne sont que 8% à prêter en tant que ministres émérites au gouvernement.

L'Estonie affiche le différentiel de salaire le plus marqué de l'UE : 27,6%. Les femmes (58%) sont presque aussi nombreuses que les hommes (60%) à travailler à temps plein. Les congés parentaux et de maternité sont particulièrement généreux, avec leurs 18 mois de congé complètement rémunérés. Toutefois, pour celles et ceux qui souhaitent reprendre le travail plus tôt, on manque de solutions de garde, et les femmes sont nettement plus nombreuses que les hommes à prendre un congé. Seuls 21% des enfants de moins de 3 ans sont en crèche, et les femmes avec des enfants de moins de 12 ans ont 28,1% de chances de moins que les hommes (à catégorie égale) d'avoir un emploi. De même, les femmes assument encore la majorité de la prise en charge des membres âgé-e-s de la famille, dont 12% seulement sont pris en charge par le système public.

Dans l'enseignement, les stéréotypes persistent, avec des choix éducatifs stéréotypés, perpétuant la discrimination femmes-hommes sur le marché du travail.

39% des Estonien-ne-s connaissent une femme victime de violence conjugale au sein de leur famille ou de leurs ami-e-s. La tolérance vis-à-vis de la violence envers les femmes est toutefois relativement élevée : 72% des gens pensent que la violence physique est «un problème très grave», et 21% que la violence sexuelle n'est que «relativement grave». ⁷

TENDANCES :



En 2010, l'Estonie a conduit sa première étude sur le différentiel de salaire entre les femmes et les hommes. Deux ans plus tard, le gouvernement annonçait un plan d'action pour effacer ce différentiel, à l'aide du Mécanisme financier norvégien. Jusqu'en 2015, ce fonds doit permettre de combattre la traite et les violences faites aux femmes, de soutenir le Bureau du Commissaire de l'égalité femmes-hommes et de l'égalité de traitement (qui, actuellement, manque autant de fonds que de ressources), et de promouvoir la réconciliation entre vie professionnelle et vie privée. Une partie du financement est réservée aux associations de femmes.

Entre 2010 et 2012, un projet pilote visait également à intégrer une dimension de genre dans le budget de l'Etat, sur la base d'une série de projets d'intégration de la dimension femmes-hommes, sous la houlette du ministère des Affaires sociales depuis 2004.



Bien que l'Estonie ait voté une loi pour l'égalité en 2004, la volonté politique nécessaire pour appliquer ces mesures a fait défaut, ce qui reflète une ignorance et une méconnaissance des droits humains. La plupart des organismes prévus dans la législation doivent encore être créés, y compris le Conseil de l'égalité femmes-hommes, un organe consultatif gouvernemental.

Dans le domaine de la prise de décision, on déplore un recul de 24% à 19,8% du nombre de femmes députées, à la suite des élections de mars 2011. Les listes électorales proposaient moins de femmes ; quant au gouvernement, il ne compte qu'une seule femme dans ses rangs.

Points phares

20%

de femmes au parlement

7%

de femmes dans les conseils d'administration et présidentes dans les grandes entreprises

27,6%

de différentiel de salaire entre les femmes et les hommes

92%

des enfants entre 3 et 6 ans en structure d'accueil

12%

des personnes âgées dépendantes en structure d'accueil

20

semaines de congé de maternité rémunéré à 100%

0,5

place en refuge pour femmes victimes de violence pour 10 000 habitant-e-s

⁷ Eurobaromètre spécial 344 - 2010

Finlande

Position des femmes dans la prise de décision : **2.28/5**

Position socio-économique des femmes : **1.64/5**

Violences faites aux femmes : **3/5**



Points phares

43%

de femmes au parlement et 47% de femmes ministres seniors

19,4%

de différentiel de salaire entre les femmes et les hommes

61,8%

des femmes employées à plein temps (différentiel femmes-hommes de 5,2%)

24,5%

de différentiel femmes-hommes dans les taux d'emploi des parents d'enfants de moins de 12 ans

Congé de maternité (18 semaines) rémunéré à

79%

place en refuge pour les femmes victimes de violence pour 10 000 habitant-e-s

0,03

Avortement disponible sur demande

TENDANCES :



La ratification de la Convention du Conseil de l'Europe sur la violence à l'encontre des femmes est en cours. Un débat public a été lancé sur la criminalisation de l'achat de services sexuels. De même, le droit pénal sur la traite des êtres humains est en cours de révision, afin de prendre en compte la vulnérabilité des victimes et d'abaisser le seuil d'inculpation des trafiquants en cas d'exploitation sexuelle. Enfin, en 2012, le tout premier rapport sur les meurtres au sein de la famille en Finlande a été publié par le ministère de l'Intérieur.

En outre, le nouveau Programme politique pour l'enfance et la jeunesse (2012-2015) a été mis en œuvre et prône une éducation plus sensible à la dimension de genre.



Lors des élections municipales d'octobre 2012, et pour la première fois depuis les années 50, la proportion de femmes candidates a chuté (de 1,6%), pour atteindre 38,8%. Quant à la proportion de femmes au sein des conseils municipaux, elle n'est plus que de 36,2%.

En 2012, à Espoo, la deuxième plus grande ville de Finlande, on a décidé de suspendre le financement de l'unique refuge pour les victimes de violence. Des discussions allant dans le même sens sont en cours dans d'autres villes.

Le nombre de suicides de garçons et de jeunes hommes est en baisse, alors que celui de filles et de jeunes femmes de moins de 24 ans augmente.

COMPRENDRE LA FINLANDE

Tout comme sa voisine la Suède, la Finlande affiche une proportion importante de femmes dans la prise de décision politique, en l'absence de mesures contraignantes. Dans les grands partis politiques, 40% des leaders sont des femmes. Toutefois, la baisse récente de la représentation féminine dans les gouvernements municipaux rappelle le risque toujours présent de recul face au pouvoir croissant des voix des femmes.

Bien que moins d'un tiers des membres des conseils d'administration des sociétés privées soient des femmes (27%), la Finlande affiche néanmoins les meilleurs chiffres de toute l'UE. Seuls les organismes publics sont contraints, par décision politique plutôt que par la loi, d'imposer une « proportion équitable » (au moins 40%) de femmes et d'hommes.

La position socio-économique des femmes en Finlande est quant à elle moins sûre. Alors que si l'on en croit des statistiques récentes (2010), près de 62% des femmes travaillent à temps plein, et si leur salaire augmente plus rapidement que celui des hommes, le différentiel de salaire entre les femmes et les hommes reste marqué, soit 19,4%, et ne diminue que très lentement. Une rémunération inadéquate du congé de maternité (79%), ainsi qu'une faible proportion d'enfants en bas-âge accueillis dans les structures publiques (28% des moins de 3 ans et 77% des enfants de 3 ans à l'âge scolaire) sont autant d'éléments qui creusent encore le fossé femmes-hommes en matière d'emploi pour les parents d'enfants de moins de 12 ans (24,5%). De plus, 39% seulement des personnes âgées dépendantes bénéficient des services de prise en charge officiels.

Les refuges pour femmes victimes de violence ferment les uns après les autres, illustrant ainsi la méconnaissance de la dimension femmes-hommes de la violence familiale. Les femmes assassinées par leur époux ou ex-époux sont toujours aussi nombreuses. Le Plan d'action national du gouvernement contre les violences faites aux femmes est certes ambitieux, mais manque de fonds et de ressources humaines.

En revanche, au niveau de l'éducation sexuelle et des droits reproductifs, le pays enregistre d'excellents résultats.

France

Position des femmes dans la prise de décision : **2.42/5**

Position socio-économique des femmes : **3.07/5**

Violences faites aux femmes : **2.42/5**



COMPRENDRE LA FRANCE

Même si le dernier gouvernement est paritaire et que 33% des leaders des principaux partis politiques sont des femmes, et en dépit de la législation sur la parité introduite en 2000, la France se retrouve au bas de l'échelle des pays européens lorsqu'on parle de représentation des femmes au parlement (27% in à l'Assemblée nationale ; 22% au sénat). Ce résultat médiocre s'explique par les sanctions purement financières attachées aux quotas légaux pour les listes électorales nationales, la réticence des partis à mettre en avant des femmes, et la pratique de cumul des mandats aux niveaux national et local.

Les femmes constituent 51.7% des fonctionnaires, mais n'occupent que 20.3% des postes de management. 10% des préfets sont des femmes et 11% des ambassadeurs. Dans le secteur privé, la nouvelle législation devrait stimuler une augmentation rapide du nombre de femmes siégeant aux conseils d'administration. Actuellement, les femmes constituent 22% des conseils d'administration, et seulement 3% des président-e-s des grandes sociétés.

Un peu plus de la moitié des femmes travaillent à temps plein (53%). Le congé de maternité est un peu plus court, 16 semaines, mais il est complètement rémunéré, tandis que 42% des enfants de moins de trois ans, un chiffre relativement élevé, et 94% de 3 ans à l'âge scolaire, sont encadrés dans le système préscolaire gratuit et universel de l'état. Toutefois, le système de garde présente encore des lacunes, et les mères restent les premières à les combler : le différentiel de taux d'emploi des mères et des pères d'enfants de moins de 12 ans s'élève à 17%.

En 2010-2011, 200 000 femmes de 18-75 ont été victimes de violence sexuelle en dehors de la maison en France. Trois fois plus de femmes ont été confrontées à cette violence au sein de leur propre foyer.

TENDANCES :



Suite à l'élection présidentielle de mai 2012, un nouveau gouvernement paritaire, 17 femmes/17 hommes, a été constitué, avec plus de femmes (11) que d'hommes (9) à la tête des ministères. Un ministère des droits des femmes a été recréé. Des mesures renforcées d'intégration de la dimension de genre ont été introduites au niveau ministériel, et une législation va être présentée en 2013.

En 2010, le parlement français a adopté l'une des législations européennes les plus progressistes en matière de parité au sein des conseils d'administration des sociétés privées et aux niveaux les plus élevés du service public. Le gouvernement s'est également engagé pour la parité dans la direction des universités.

En 2011, un rapport parlementaire a défini la prostitution comme une forme de violence à l'encontre des femmes, et une résolution a réaffirmé les principes abolitionnistes de la République. Une proposition législative est en cours de discussion, visant à pénaliser les clients-prostituteurs et à renforcer la protection des victimes.

En 2012, une législation renforcée sur le harcèlement sexuel est entrée en vigueur. Les député-e-s ont approuvé le remboursement à 100% de l'avortement et la gratuité de la pilule pour les filles de 15 à 18 ans.



En 2010, l'âge de la préretraite est passé de 60 à 62 ans, et les femmes et les hommes doivent aujourd'hui travailler deux années de plus, soit jusqu'à 67 ans, pour avoir droit à une retraite complète. Etant donné que les femmes passent déjà de longues périodes hors du marché du travail pour assumer la prise en charge non rémunérée des personnes dépendantes, elles ont rarement droit à une retraite complète. De plus, l'augmentation de l'âge de la retraite ne s'accompagne pas de politiques visant à améliorer l'insertion professionnelle des femmes âgées, dont le taux d'emploi est largement inférieur à celui des hommes dans la même tranche d'âge.

Points phares

27%

de femmes au parlement

49%

de femmes ministres seniors

3%

de femmes présidentes dans les grandes entreprises

Mesure légale exigeant

40%

de femmes dans les conseils d'administration, avec sanctions effectives depuis 2010

16%

de différentiel de salaire

67%

des personnes âgées dépendantes en structure d'accueil

Avortement disponible sur demande et gratuit

Grèce



Position des femmes dans la prise de décision : **1/5**

Position socio-économique des femmes : **2.14/5**

Violences faites aux femmes : **2.5/5**

Points phares

21%

de femmes au
parlement

7%

de femmes
dans les conseils
d'administration
et aucune femme
présidente dans les
grandes entreprises

22%

de différentiel de
salaire entre les
femmes et les
hommes

8%

des enfants
de moins de trois
ans et 58% de ceux
entre 3 et 6 ans en
structure d'accueil

71%

des
personnes âgées
dépendantes en
structure d'accueil

17

semaines de
congé de maternité
rémunéré à 100%

Avortement
disponible sur
demande et gratuit

TENDANCES :



En 2012, la Grèce a transposé la législation européenne pour l'égalité de traitement entre les femmes et les hommes dans les activités professionnelles indépendantes, ce qui améliore les droits des conjoint-e-s aidant-e-s, en particulier des femmes.



Si la crise a lourdement frappé la Grèce, dans l'ensemble, les femmes sont les premières touchées, car plus vulnérables. En effet, le taux de chômage des femmes a connu une hausse dramatique, passant de 13,1% en 2009, jusqu'à atteindre 29% en août 2012. 62,1% des femmes âgées de 15 à 24 ans sont sans emploi, de même que 46,8% de jeunes hommes, des chiffres plus qu'inquiétants.

En 2010, le différentiel de salaire se situait à 22%. Depuis lors, le revenu minimum a été réduit de 22% pour les adultes, et de 32% pour les jeunes travailleur-se-s.

Les coupes claires dans des services essentiels tels que la santé, l'éducation, et la garde d'enfants ont un double impact sur les femmes en tant que salariées et en tant que premières bénéficiaires des services publics. De plus, lorsque les services sont réduits, les femmes assument la majeure partie de la charge pour suppléer.

Les effets sont directement perceptibles au niveau de l'accroissement de la pauvreté, qui affecte plus d'un quart des femmes de plus de 65 ans, et 43% des familles monoparentales. La diminution des fonds disponibles rend également les femmes plus vulnérables à la violence, puisque les refuges et les associations de femmes doivent fermer. En parallèle, le nombre d'appels aux lignes vertes augmente.

Quant au budget du Secrétariat général pour l'égalité, il a été réduit de 30%, donnant encore moins de poids à l'avis des femmes dans la reconstruction de la Grèce de l'après-crise.

COMPRENDRE LA GRÈCE

La législation grecque de promotion des femmes dans les conseils d'administration ne couvre que les entreprises publiques. Dans l'ensemble, la représentation des femmes dans les CA est l'une des plus faibles de l'UE.

46% seulement des femmes travaillent à temps plein, contre 70% des hommes. Comme les services de garde sont insuffisants, on ne dénombre que 8% des petits enfants, et 58% de ceux âgés de 3 à 6 ans, qui fréquentent la crèche ou l'école maternelle.

Alors que la Grèce dispose d'une loi protégeant les femmes contre le licenciement lorsqu'elles rentrent de congé de maternité, ce type de discrimination reste cependant monnaie courante.

En Grèce, 34% des personnes interrogées en 2009 déclaraient connaître une femme victime de la violence conjugale dans leur entourage, contre 22% en 1999.¹ La violence envers les femmes n'est guère tolérée : 93% des personnes (le chiffre le plus élevé de l'UE) pensent en effet que ce fléau est inacceptable et devrait toujours être sanctionné par la loi. Ceci constitue un changement complet d'attitude par rapport à la décennie précédente, où 25% seulement des personnes interrogées étaient de cet avis. 98% de la population est pour une législation plus stricte.

98% des Grec-que-s pensent qu'il est du devoir des services sociaux d'aider les femmes victimes de violence. Toutefois, à l'heure actuelle, on ne compte que 7 refuges pour les femmes victimes de violence en Grèce, soit 0,18 places pour 10.000 habitant-e-s.

¹ Eurobaromètre spécial
344 -2010

Hongrie



Position des femmes dans la prise de décision : **0.14/5**

Position socio-économique des femmes : **1.5/5**

Violences faites aux femmes : **2.5/5**

COMPRENDRE LA HONGRIE

Si l'on en croit les sondages d'opinion, les Hongrois sont les plus négatifs de tous les Européens en matière d'égalité femmes-hommes. La Hongrie compte avec Malte le moins de femmes députées au parlement de tous les Etats membres de l'Union. On ne trouve aucune femme à la tête des grands partis politiques et le pays n'affiche que 8% de femmes ministres. Aucune mesure n'encourage la promotion des femmes aux postes de pouvoir dans le secteur privé, et les résultats sont tout aussi mauvais.

Moins de la moitié des femmes travaillent à temps plein, bien que la proportion d'hommes employés à plein temps soit également assez basse, soit 59,9%. En Hongrie, le taux d'emploi des femmes sans enfant est supérieur à la moyenne de l'UE. Néanmoins, ces chiffres retombent nettement (28,8%) lorsqu'elles sont mères d'enfants de moins de 12 ans. Le congé de maternité n'est rémunéré qu'à concurrence de 70% du dernier salaire, l'un des plus bas de l'UE. Les pères ne sont autorisés à prendre un congé parental que lorsque l'enfant a un an. Quant aux femmes, elles constituent 90% des parents à demander un congé parental, ce qui les tient généralement deux ans à l'écart du marché du travail.

La Hongrie n'a conçu aucun Plan d'action national contre les violences envers les femmes. Le précédent gouvernement avait élaboré une Stratégie pour l'égalité femmes-hommes en 2010, y compris un volet sur la violence à l'encontre des femmes, mais elle n'est guère mise en œuvre. 20% des Hongrois-e-s connaissent une femme victime de violence conjugale dans leur entourage immédiat,¹ et, d'après les statistiques de la police, chaque année, 70 femmes meurent des suites d'actes de violence conjugale. Cependant, il n'existe aucun refuge spécialement ouvert aux femmes victimes de violence. Si on a mis en place des « foyers familiaux », ils ne s'adressent qu'aux femmes accompagnées de leurs enfants. En effet, les seules données disponibles sur les places en refuges concernent ceux qui accueillent les enfants. En 2011, 717 demandes d'hébergement ont été refusées.

TENDANCES :



En décembre 2012, la Cour constitutionnelle hongroise déclarait anticonstitutionnelle la définition de la notion de « famille » utilisée dans une nouvelle loi sur la protection de la famille. Selon la Cour, la définition était trop étroite et limitait les « familles » aux ménages basés sur le mariage ou la filiation, à l'exclusion des partenaires de même sexe enregistrés, mais aussi des couples hétérosexuels non mariés et cohabitants.



A la suite des élections de mai 2012, les dispositifs publics en matière d'égalité femmes-hommes ont été démantelés. La Stratégie nationale de promotion de l'égalité femmes-hommes n'a toujours pas été mise en œuvre. La modification de la législation relative à l'organisation de la société civile a mis en péril l'existence des organisations de femmes.

Les politiques d'égalité femmes-hommes ont été remplacées par des politiques de la famille idéologiquement biaisées, qui privilégient la croissance démographique. Dans le discours national, l'égalité femmes-hommes et le soutien à la famille sont considérés comme contradictoires ; « l'intégration de la dimension de la famille » a remplacé l'intégration de la dimension de genre.

En avril 2011, le gouvernement adoptait une nouvelle constitution qui stipulait que « la vie mérite d'être protégée dès la conception ». Plus tard la même année, le gouvernement hongrois lançait une campagne publicitaire visant à réduire le nombre d'avortements et à promouvoir l'adoption. La campagne montrait un fœtus ayant dépassé de loin les délais accordés pour procéder à un avortement.

La nouvelle législation du travail adoptée en 2011 facilite le licenciement des travailleuses enceintes, tandis que le droit des jeunes pères à un congé de paternité est compromis, puisque le congé est à présent non rémunéré.

Points phares

9% de femmes au parlement et 1 femme ministre

17,6% de différentiel de salaire entre les femmes et les hommes

4,8% des femmes de plus de 65 ans exposées au risque de pauvreté

9% des enfants de moins de trois ans en crèche

16% des personnes âgées dépendantes en structure d'accueil

36,3% de différentiel femmes-hommes dans l'emploi pour les parents d'enfants de moins de 12 ans

 Aucune place en refuge pour les femmes victimes de violence

¹ Eurobaromètre spécial 344 -2010

Irlande



Position des femmes dans la prise de décision : **0.25/5**

Position socio-économique des femmes : **2.5/5**

Violences faites aux femmes : **1.25/5**

Points phares

15%

de femmes au parlement

9%

de femmes dans les conseils d'administration et aucune femme présidente dans les grandes entreprises

67%

des personnes âgées dépendantes en structure d'accueil

10,3%

des femmes de plus de 65 ans exposées au risque de pauvreté ; pas de différentiel femmes-hommes

27,6%

de différentiel femmes-hommes dans les taux d'emploi des femmes et des hommes parents d'enfants de moins de 12 ans

Avortement autorisé uniquement en cas de danger pour la vie de la femme

TENDANCES :



Le programme gouvernemental de février 2011 contenait de nombreux engagements envers l'égalité femmes-hommes, dont une convention constitutionnelle destinée à réviser les clauses sexistes de la constitution, l'introduction de soins de santé universels, des quotas femmes-hommes pour les partis politiques et les conseils d'administration d'Etat ainsi qu'une loi interdisant les mutilations génitales féminines.

Le gouvernement irlandais a adopté une législation régissant les quotas en décembre 2011, exigeant de tous les partis politiques une proportion de 30% de femmes candidates d'ici les nouvelles élections, sans quoi leur allocation de l'Etat sera supprimée.

Une série de femmes de premier plan ont été désignées à des postes de pouvoir dans le système judiciaire et légal, notamment les premières femmes «Attorney General», Présidente de la Cour Suprême et Procureure générale. Toutefois, à tous les autres niveaux, le système pénal et judiciaire reste complètement dominé par les hommes.



Les mesures d'austérité irlandaises ont un impact disproportionné sur les femmes. Le budget 2012 a porté un coup fatal aux femmes et aux enfants avec des réductions drastiques des allocations aux parents isolés, des indemnités de retraite pour les femmes âgées et du financement des organisations de femmes. La stratégie de financement du gouvernement entraîne la décimation du secteur des femmes en Irlande, et affecte grandement la participation civique et politique des femmes à la vie publique.

COMPRENDRE L'IRLANDE

Les sociétés nationales sont tenues à au moins 40% de femmes au sein de leurs conseils d'administration.

Le droit inscrit dans la constitution en matière d'avortement est très limité en Irlande, s'appliquant uniquement lorsque la vie de la femme est menacée, y compris le risque de suicide. L'avortement est interdit même en cas de viol, de danger pour la santé mentale ou physique de la mère, ou de difformité du fœtus excluant la survie hors de l'utérus. 4000 irlandaises se rendent au Royaume Uni chaque année pour un avortement. En 2010, la Cour européenne des droits humains a conclu que la non-application du droit constitutionnel à l'avortement lorsque la vie de la femme est menacée constituait une violation par l'Irlande de l'article 8 de la Convention européenne des droits humains (CEDH).¹ Lors de l'examen du cas à la CEDH, le gouvernement irlandais n'a pas pu mentionner un seul avortement pratiqué en cas de risque de danger pour la vie de la mère.

En Irlande, le congé de maternité est relativement généreux : 26 semaines, mais rémunérées à 80% seulement. Par conséquent, beaucoup de femmes quittent leur emploi, générant un important fossé femmes-hommes en matière d'emploi. Les enfants de moins de 3 ans ne sont que 23% à fréquenter la crèche.

En ce qui concerne les violences faites aux femmes, on estime qu'une femme sur cinq subit des actes de violence conjugale au cours de son cycle de vie. En 2010, les refuges ont enregistré l'entrée de 1545 femmes et de 2355 enfants. Une étude menée à bien dans une maternité de Dublin a révélé qu'une femme interrogée sur huit a subi des mauvais traitements pendant sa grossesse. Depuis 1996, 186 femmes ont été assassinées en République d'Irlande. Dans les cas élucidés, 53% des femmes ont été tuées par leur ex-partenaire ou leur partenaire actuel. Près d'un quart (23,6%) des auteurs de violences sexuelles envers les femmes étaient des partenaires intimes ou des ex-partenaires.²

¹ [2011] 53 EHRR 13; [2010] ECHR 2032.

² Women's Aid Ireland

Italie

Position des femmes dans la prise de décision : **1/5**

Position socio-économique des femmes : **1.64/5**

Violences faites aux femmes : **1.25/5**



COMPRENDRE L'ITALIE

Seuls 46,8% des femmes en Italie travaillent, et 48,2% sont répertoriées comme « inactives ». Parmi celles qui travaillent, on compte une importante proportion de temps partiel, tandis que le différentiel femmes-hommes dans l'emploi à temps plein atteint les 25,7%. Le différentiel de salaire entre les femmes et les hommes est par ailleurs peu élevé : 5,5%.

La prise en charge des personnes dépendantes empêche les femmes de participer pleinement au marché du travail. Les personnes âgées dépendantes ne sont que 21% à être accueillies dans une structure officielle. De plus, dans ce pays, l'accueil de la petite enfance présente de sérieuses lacunes : 22% des enfants de moins de 3 ans intègrent une crèche publique, 11% des enfants de moins de 3 ans trouvent une place dans une crèche ou un jardin d'enfants appartenant à l'Etat. 58% des mères d'un enfant de moins de 15 ans travaillent. Ce chiffre tombe à 54% pour les mères de deux enfants, et à 33% pour celles de 3 enfants.

En Italie, la violence envers les femmes est un phénomène endémique : la Rapporteuse spéciale de l'ONU met en garde contre la hausse alarmante des féminicides. 80% des actes de violence ont lieu à la maison, et 82% des auteurs sont des partenaires intimes. En 2010, 13 696 femmes ont été accueillies dans des refuges, mais elles n'ont été que 26% à porter officiellement plainte.

Si, en principe, l'avortement est légal et gratuit en Italie, plus de 70% des médecins refusent de le pratiquer, ce qui, de fait, le rend inaccessible. Des restrictions semblables barrent l'accès à la pilule du lendemain.

TENDANCES :



Récemment, l'Italie a voté une législation révolutionnaire en faveur de la représentation des femmes dans la prise de décision. Un premier projet de loi, datant de 2011, introduisait un quota d'un tiers du sexe sous-représenté dans les conseils d'administration des sociétés cotées en bourse, à atteindre d'ici 2015. Les sanctions sont progressives : avertissement ; amende ; destitution du conseil d'administration. En 2012, un second projet de loi introduisait une mesure de parité légale au sein des conseils municipaux et régionaux, des autorités locales et des commissions publiques.

Un nouveau réseau (« Rete delle Donne »), encore non enregistré, a vu le jour et fait pression pour l'introduction d'un système de « fermeture éclair (alternance) » sur les listes électorales nationales qui garantirait un équilibre femmes-hommes entre les candidat-e-s.

En septembre 2012, le gouvernement italien a signé (mais pas encore ratifié) la Convention du Conseil de l'Europe contre les violences faites aux femmes.



Le taux de chômage en hausse et les coupes claires dans les dépenses sociales et de santé ont de lourdes retombées sur les vies des femmes. Les réformes récentes dans les systèmes de retraite exposent un nombre croissant de femmes âgées au risque de pauvreté. En 2010, 19,5% des femmes de plus de 65 ans se situaient au-dessous du seuil de pauvreté en Italie. Si la pension moyenne pour un homme s'élève à 1311 euros par mois, la moyenne pour les femmes ne dépasse guère les 893 euros mensuels.

En 2012, le budget du Plan d'action national de lutte contre les violences faites aux femmes est passé de 20 000 euros à 18 000 euros, ce qui met une pression sur les services aux victimes, déjà limités.

Points phares

21%

de femmes au parlement

6%

de femmes dans les conseils d'administration et aucune femme présidente dans les grandes entreprises

5,5%

de différentiel de salaire entre les femmes et les hommes

25,7%

de différentiel femmes-hommes dans les taux d'emploi à plein temps

22

semaines de congé de maternité rémunéré

0,09

place en refuge pour les femmes victimes de violence pour 10 000 habitant-e-s

Avortement légal mais limité par l'objection de conscience et une forte influence religieuse

Lettonie



Position des femmes dans la prise de décision : **1/5**

Position socio-économique des femmes : **2/5**

Violences faites aux femmes : **1.25/5**

Points phares

23%

de femmes au parlement et 29% de femmes ministres seniors

26%

de femmes dans les conseils d'administration des grandes entreprises

17,6%

de différentiel de salaire entre les femmes et les hommes



pas de différentiel femmes-hommes dans les taux d'emploi à plein temps

16%

des enfants de moins de 3 ans et 64% de ceux entre 3 et 6 ans en structure d'accueil



Aucune place en refuge pour les femmes victimes de violence

Avortement disponible sur demande et gratuit

TENDANCES :



La représentation des femmes aux postes de pouvoir a récemment augmenté grâce à la désignation de femmes à des postes ministériels (29% de femmes ministres) ainsi qu'aux conseils d'administration (CA) des entreprises (26%). Dans l'UE, seule la Finlande affiche un score supérieur à la Lettonie en termes de femmes siégeant au CA des sociétés.

Le gouvernement letton a par ailleurs voté le dépistage gratuit des cancers du sein et du col de l'utérus, et a en 2010 mis le vaccin contre le HPV à la disposition des filles de 12-14 ans.



Les associations de femmes sont soumises à une pression accrue, due à la suppression des financements externes ainsi qu'au manque de financement structurel par l'Etat en faveur de la société civile.

La baisse du taux de natalité, combinée à des forces conservatrices ont mené à une réforme législative en matière de droits des enfants, pour y englober une disposition sur la protection des droits « à partir de la conception ».

COMPRENDRE LA LETTONIE

Sur bien des points, en matière d'égalité femmes-hommes, la Lettonie affiche de relativement bons résultats par rapport à ses voisins européens. Pour ce qui est de la prise de décision, on dénombre 35,75% de femmes dans les conseils municipaux, par exemple, et 26% de femmes membres des CA des sociétés privées. La proportion de femmes et d'hommes qui travaillent à temps plein est quasi identique.

Toutefois, une bonne partie des lois et politiques lettones en matière d'égalité femmes-hommes restent non appliquées, et les stéréotypes de genre sont solidement ancrés dans les mentalités. D'après les sondages, une majorité de Lettonnes pensent que les femmes doivent rester à la maison, s'occuper des enfants et faire les courses. Ils-elles trouvent également que les hommes doivent être soutien de famille, n'assumer aucune responsabilité familiale et ne jamais exprimer leurs émotions.

Ces attitudes pèsent lourd sur les femmes, qui doivent assumer la totalité des tâches domestiques non rémunérées, sans pouvoir compter sur l'aide de l'Etat. On ne recense que 10% des personnes âgées dépendantes qui bénéficient des structures publiques. Quant aux enfants, 16% de ceux en bas-âge, et 64% de ceux âgés de 3 ans à l'âge de la scolarité obligatoire, fréquentent soit la crèche publique, soit l'école maternelle.

Les stéréotypes de genre se retrouvent également sur le marché du travail, où 6985 femmes et 8 hommes travaillent dans l'enseignement préscolaire.

En Lettonie, il n'existe aucun refuge pour les femmes victimes de violence, malgré le fait que 39% des personnes connaissent une femme qui subit la violence conjugale dans la famille ou leur cercle d'amis, et 47% connaissent une victime dans leur environnement immédiat.¹ Le haut niveau de violence à l'encontre des femmes va de pair avec une tolérance généralisée envers ce délit, avec seulement 66% des personnes interrogées qui déclarent que la violence est inacceptable et devrait être sanctionnée par la loi.

¹ Eurobaromètre spécial 344 -2010

Lituanie



Position des femmes dans la prise de décision : **0.57/5**

Position socio-économique des femmes : **2.78/5**

Violences faites aux femmes : **1.25/5**

COMPRENDRE LA LITUANIE

L'élection en 2009 d'une femme à la tête de l'Etat a donné davantage de poids aux voix des femmes dans la prise de décision en Lituanie. Toutefois, la baisse du nombre de femmes eurodéputées indique que sur ce front, les progrès restent fragiles. Seul un parti politique a introduit l'obligation de respecter un quota de femmes sur ses listes électorales.

Sur le plan socioéconomique, la Lituanie affiche un différentiel de salaire entre les femmes et les hommes en dessous de la moyenne européenne (14,6%). Toutefois, ce différentiel est estimé beaucoup plus élevé dans le secteur privé, soit 44% dans le secteur des finances, bancaire et des assurances.

En moyenne, la proportion de femmes et d'hommes qui travaillent à temps plein est équivalente en Lituanie. Néanmoins, une analyse du cycle de vie révèle une disparité femmes-hommes très marquée liée à la parentalité. Les femmes âgées de 25 à 49 ans sans enfant ont beaucoup plus de chances (11,1%) d'avoir du travail que leurs homologues masculins. En revanche, cette tendance se renverse pour les parents, avec une différence femmes-hommes au niveau de l'emploi qui atteint 16,3% en faveur des hommes. La garde d'enfant reste un défi : 13% des petits de moins de 3 ans et 67% de ceux entre 3 ans et l'entrée à l'école primaire sont dans des structures d'accueil publiques.

A l'heure actuelle, il n'existe pas de services publics spécialisés pour les victimes des violences faites aux femmes en Lituanie. 48% des Lituanien-ne-s connaissent une femme victime de la violence dans son entourage immédiat, soit la plus haute proportion de l'UE.¹ Tandis que 89% pensent que la violence à l'encontre des femmes est inacceptable et doit être sanctionnée par la loi, en pratique, la tolérance reste de mise. La Lituanie compte en effet la proportion la plus élevée (26%) de personnes qui décrivent la violence sexuelle comme « plutôt » au lieu de « très » grave. L'accès à l'avortement est limité par le poids de l'Église et un abus de l'objection de conscience.

TENDANCES :



Depuis mai 2009, la Lituanie a une femme comme chef d'Etat, une première dans l'histoire de ce pays. En 2012, le nombre de députées a augmenté de 5%, ce qui fait à peu près une femme sur cinq député-e-s au parlement. En outre, en juin 2012, une Lituanienne a été élue pour la première fois au Comité de l'ONU sur l'élimination de la discrimination envers les femmes.

En 2011, le parlement a voté une loi sur la violence conjugale ainsi qu'un programme national de développement de foyers spécialisés dans l'accueil des femmes victimes de la violence masculine.

En 2011 toujours, en tant que présidente de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), la Lituanie a organisé un séminaire sur la création d'entreprise par les femmes et une conférence de haut niveau pour l'échange de bonnes pratiques en matière d'égalité femmes-hommes. En mars 2012, le parlement lituanien a modifié la loi sur l'égalité des chances pour les femmes et les hommes afin de promouvoir l'esprit d'entreprise des femmes et de renforcer les sanctions en cas de discrimination.

Dans la perspective de la Présidence lituanienne de l'UE (juillet-décembre 2013), la Lituanie s'est fixé comme priorité et en tant que contribution aux objectifs Europe 2020, le bon fonctionnement des mécanismes institutionnels vers une égalité femmes-hommes de fait.



La représentation des députées lituanien-nes au Parlement européen a chuté, passant de 38% durant la législature 2004-2009, à 25% pour l'actuelle législature (2009-2014).

Points phares

24%

de femmes au parlement

15%

de femmes dans les conseils d'administration des grandes entreprises

14,6%

de différentiel de salaire entre les femmes et les hommes

Pas de différentiel femmes-hommes dans les taux d'emploi à plein temps

13%

des enfants de moins de 3 ans et 67% des 3 à 6 ans en structure d'accueil



aucune place en refuge pour les femmes victimes de violence

¹ Eurobaromètre spécial 344 - 2010

Luxembourg

Position des femmes dans la prise de décision : **1/5**

Position socio-économique des femmes : **2.85/5**

Violences faites aux femmes : **3/5**

Points phares

25%

femmes au parlement et 27% de femmes ministres séniors

6%

femmes dans les conseils d'administration et aucune femme présidente dans les grandes entreprises

12%

% de différentiel de salaire entre les femmes et les hommes

23,9%

de différentiel femmes-hommes dans les taux d'emploi à plein temps

6,3%

des femmes de plus de 65 ans exposées au risque de pauvreté

3,5

places en refuge pour les femmes victimes de violence per 10,000 habitant-e-s

TENDANCES :



En décembre 2012, le code pénal luxembourgeois a été modifié pour élargir l'accès à l'avortement.

Le gouvernement planche actuellement sur un Plan d'action national sur l'éducation sexuelle à l'école. Tandis que le droit à l'éducation sexuelle est inscrit dans la constitution luxembourgeoise, elle se révèle de piètre qualité par manque de cadre juridique.



La réforme des pensions au Luxembourg a pris fin en décembre 2012, et doit remédier à la non-individualisation des droits pour les femmes et les hommes.

Les nombreuses campagnes de sensibilisation n'ont pas permis de remédier à la faible représentation des femmes aux postes décisionnels. Au niveau municipal, la proportion de femmes conseillères stagne à 21.5%.

COMPRENDRE LE LUXEMBOURG

Alors que deux des principaux partis politiques ont instauré des quotas respectivement de 33% et de 50% de femmes sur leurs listes électorales, et que d'autres partis se sont fixé des quotas informels, on ne compte qu'un quart de femmes au parlement luxembourgeois. De même, les dispositions mises en place dans le secteur privé ne donnent pas de résultats. S'il existe bien un code de gouvernance des entreprises qui stipule que dans la mesure du possible, le conseil d'administration devra afficher une représentation appropriée des deux sexes, les femmes ne sont que 6% à y siéger. De plus, aucune disposition légale n'est en cours d'examen pour les organes décisionnels du secteur privé ou en politique.

Au Luxembourg, les femmes actives à temps plein sont nettement moins nombreuses que les hommes : 48,5%, contre 72,4% d'hommes. Cette disparité est le reflet des rôles femmes-hommes traditionnels, notamment en tout ce qui concerne la garde des jeunes enfants et la prise en charge des membres dépendant-e-s de la famille. Le taux d'emploi des femmes chute à 9,4% lorsqu'elles ont des enfants de moins de 12 ans. A ce propos, 12,36% des enfants de moins de 3 ans et 79% de ceux âgés de 3 à 6 ans fréquentent une structure d'accueil. Pour ce qui est des seniors dépendant-e-s, 50% bénéficient d'une aide de l'Etat. Le fossé femmes-hommes dans l'emploi et l'absence de droits individualisés à la pension limitent l'indépendance économique des femmes, même si la pauvreté reste un souci mineur.

On estime qu'au Luxembourg, une femme sur quatre subit des actes de violence conjugale au cours de sa vie.¹⁴ Le pays dispose d'un Plan d'action national assorti d'une perspective d'égalité femmes-hommes qui aborde certains aspects de la violence envers les femmes. Par exemple, c'est l'état de l'Union européenne à proposer le plus grand nombre de places en refuge aux victimes de la violence sexuelle. En revanche, il n'existe pas de chiffres officiels de la violence sexuelle au Luxembourg.

¹⁴ Femmes en détresse (FED), Luxembourg

Malte

Position des femmes dans la prise de décision : **0.28/5**

Position socio-économique des femmes : **2.48/5**

Violences faites aux femmes : **1/5**

COMPRENDRE MALTE

Alors que les chiffres de l'UE font du différentiel de salaire entre les femmes et les hommes l'un des plus bas parmi les Etats membres, 62% des Maltaises sont inactives et dépendent financièrement de quelqu'un d'autre. Malgré l'augmentation de l'emploi des femmes, Malte continue d'afficher le taux le plus bas d'emploi à plein temps pour les femmes (35,3%) et le différentiel femmes-hommes le plus marqué en matière d'emploi. Cette situation est principalement imputable au nombre élevé de femmes inactives âgées de 34 ans et plus qui, pour diverses raisons, quittent le marché du travail.

Dans l'ensemble du pays, on ne compte que 10 centres d'accueil pour les enfants subventionnés par l'Etat et prenant en charge les enfants de moins de 3 ans. Au total, 44 centres sont enregistrés auprès du ministère de l'Enseignement et quelque 15% des enfants en bas-âge sont en crèche. Il n'existe aucune loi réglementant la garde d'enfant. En dépit d'un allègement de la fiscalité, une garde de bonne qualité est encore considérée comme onéreuse.

Les femmes qui ne sont pas sur le marché du travail dépendent de la retraite de leur mari, dont elles héritent en partie lorsque leur époux décède. Toutefois, il existe une anomalie pour les couples où les deux sont actifs mais qui perdent le droit à la pension la plus basse dès lors que l'un des époux décède. Le plus souvent, c'est la femme qui survit à son conjoint.

Chaque année, à Malte, quelque 300 femmes cherchent refuge dans les refuges pour victimes de la violence. Un cas de viol sur sept rapportés s'inscrit dans le cadre du mariage, tandis que 62% des violeurs sont connus de la victime. Dans 90% des cas de violence conjugale, les enfants sont soit dans la même pièce, soit dans la pièce à côté. 90% des femmes qui s'adressent à des structures de santé mentale ont subi des mauvais traitements.¹

Malte est l'unique pays de l'UE qui interdit l'avortement, quelles que soient les circonstances.

TENDANCES :



En janvier 2012, le congé de maternité obligatoire est passé de 14 à 16 semaines, et devrait atteindre les 18 semaines à partir de janvier 2013. Bien que les semaines supplémentaires ne soient rémunérées qu'à concurrence du revenu minimum (160 euros par semaine), pour la première fois l'Etat couvre les dépenses du congé de maternité, ce qui dissuade les employeur-e-s d'appliquer une politique discriminatoire à l'encontre des femmes. De plus, Malte a introduit des incitants fiscaux pour les femmes, qui les encouragent à réintégrer la vie active après un congé parental, dans le but de compenser les frais de garde d'enfant.

Enfin, Malte a adopté une politique et une stratégie en matière d'éducation sexuelle, mais sa mise en œuvre en est toujours à ses premiers balbutiements.

Une Equipe de réaction en cas d'agression sexuelle (Sexual Assault Response Team) doit être constituée en 2013.

En 2011, Malte a finalement légalisé le divorce (sous certaines conditions).



Dans l'Union européenne, Malte est dernière de classe pour la participation des femmes à la prise de décision : 9% de femmes au parlement, et 3% dans les conseils d'administration. De plus, on craint que le gouvernement maltais ne soutienne pas la proposition législative européenne visant à promouvoir un meilleur équilibre femmes-hommes dans les conseils d'administration.

L'emploi précaire est en hausse et, bien que les deux sexes soient touchés, ce sont les femmes qui sont les plus mal loties.

Points phares

9%

de femmes au parlement

36,8%

de différentiel femmes-hommes dans les taux d'emploi à plein temps

Plan d'action national contre certaines formes spécifiques de violence envers les femmes, mais pas d'analyse sexospécifique

1,08

places en refuge pour les femmes victimes de la violence pour 10 000 habitant-e-s

6,1%

de différentiel de salaire entre les femmes et les hommes

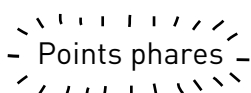
100%

des personnes âgées dépendantes en structure d'accueil

Avortement illégal

¹ National Council of Women of Malta.

Pays-Bas



Points phares

38,6%

de femmes au parlement et 38% de femmes ministres séniors

Législation sur la parité dans les conseils d'administration des entreprises, mais pas de sanctions prévues

18,5%

de différentiel de salaire entre les femmes et les hommes

50%

des enfants de moins de 3 ans et 91% de ceux entre 3 et 6 ans en structure d'accueil

100%

des personnes âgées dépendantes en structure d'accueil



Pas de plan d'action national contre les violences faites aux femmes

Avortement disponible sur demande et gratuit, assorti d'un délai de réflexion de 5 jours

Position des femmes dans la prise de décision : **1.85/5**
Position socio-économique des femmes : **3.07/5**
Violences faites aux femmes : **3.5/5**

TENDANCES :



En juin 2011, les Pays-Bas ont adopté une loi promouvant la parité dans les conseils d'administration des entreprises. Actuellement, 19% des sièges des CA des grandes entreprises sont occupés par des femmes, mais aucune n'est présidente de l'une des 300 principales sociétés. La loi ne prévoit aucune sanction mais un état des lieux sera mené à bien en 2016 pour évaluer les progrès.

Par ailleurs, le nombre de femmes ministres a augmenté à la suite des élections parlementaires de septembre 2012, passant de 29 à 38%. Pour la première fois, le ministre de la Défense est une femme.

La lutte contre les violences faites aux femmes et la violence conjugale est devenue une priorité du gouvernement en novembre 2012, et une série d'actions de sensibilisation a été lancée.



Le nombre de députées au parlement néerlandais est en baisse depuis les élections de septembre 2012 (de 41 à 38,6%)

Le nouveau gouvernement a voté des mesures d'austérité qui affectent les services publics, notamment les subsides à l'éducation et à la garde d'enfant, ainsi que la fourniture de services aux personnes handicapées. Ces coupes claires dans le budget touchent surtout les femmes, qui y perdent des emplois dans le secteur public, des avantages et des services dont elles sont les premières bénéficiaires. La prise en charge des personnes dépendantes est encore, dans la majorité des cas, assumée par les femmes.

COMPRENDRE LES PAYS BAS

Les Pays-Bas affichent des résultats enviables par rapport aux autres Etats membres pour ce qui est de la présence des femmes dans la prise de décision. Sur les 11 partis politiques représentés au parlement, 4 sont dirigés par des femmes. Toutefois, l'exigence légale d'un équilibre femmes-hommes n'est inscrite nulle part, seuls deux partis ont mis des quotas en place.

Aux Pays-Bas, on compte 60% de femmes actives, mais un fossé femmes-hommes marqué persiste au niveau de la qualité de l'emploi des femmes et des hommes. En 2011, 76,7% des femmes travaillaient à temps partiel, le taux le plus élevé de l'UE. Les études indiquent qu'en moyenne, les femmes consacrent 35 heures par semaine au travail non rémunéré, contre 20 heures pour les hommes. En outre, il existe une discrimination nette des secteurs de l'emploi, où la plupart des femmes sont actives dans les secteurs traditionnellement « féminins » comme l'éducation, la garde et les services.

Chaque année, on estime à 200.000 le nombre de violence conjugale aux Pays-Bas ; dans 83% des cas, l'auteur est un homme, et dans 60% des cas, la victime, une femme. Quelque 20% des cas sont dénoncés aux autorités.¹ En outre, près de 177.500 femmes sont également victimes de violence sexuelle, contre 10.700 hommes. Récemment, la formation de la police à la prise en charge des cas de violence envers les femmes s'est nettement améliorée. Toutefois, en ce qui concerne la violence conjugale, la nouvelle approche sensible à la dimension de genre a entraîné une perte de services adéquats pour les femmes victimes, ainsi que des mesures préventives. Il n'existe pas de Plan d'action national pour combattre les violences faites aux femmes aux Pays-Bas.

En 2000, les Pays-Bas ont dépénalisé le proxénétisme, avec pour effet une augmentation de la prostitution. Ce pays est considéré comme la plaque tournante de la traite des êtres humains par l'Office des Nations unies contre la drogue et le crime. Un rapport de police de 2008 a constaté que 50 à 90% des femmes travaillent involontairement dans la prostitution sous licence.²

¹ Centre de recherche et de documentation & Institut INTERVICT (2011)

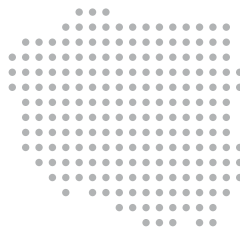
² Centre national contre la traite des êtres humains

Pologne

Position des femmes dans la prise de décision : **0.85/5**

Position socio-économique des femmes : **2.14/5**

Violences faites aux femmes : **0.75/5**



COMPRENDRE LA POLOGNE

L'introduction d'une obligation légale de 35% de femmes sur les listes électorales polonaises est une mesure dont il faut se féliciter. Reste encore à voir si en l'absence de règles de placement, les femmes candidates se verront allouer une proportion équitable des sièges éligibles. A l'heure actuelle, les femmes détiennent peu de pouvoir au sein des partis politiques polonais, dont aucun ne compte une femme à sa tête.

La situation économique des femmes en Pologne peut être qualifiée de précaire. Lorsqu'elles travaillent, leurs salaires sont similaires à ceux des hommes. La Pologne présente en effet le différentiel de salaire entre les femmes et les hommes le plus faible de l'UE. 51% des femmes de 15 à 64 ans travaillent à temps plein, mais beaucoup sont au chômage ou inactives, par manque de structure d'accueil pour les enfants.

Dans l'Union européenne, la Pologne compte le nombre le plus bas d'enfants en âge préscolaire accueillis dans des structures publiques : 2% des enfants en bas-âge sont en crèche, et 42% fréquentent l'école maternelle publique. Si les femmes et les hommes sans enfant de moins de 12 ans sont actifs en proportions égales, les disparités femmes-hommes, parmi ceux qui sont parents, explosent pour dépasser les 24%.

La ratification à venir par la Pologne de la Convention du Conseil de l'Europe contre la violence envers les femmes pourrait améliorer la sensibilisation, la prévention et les services aux victimes. Dans un sondage Eurostat de 2010, 24% des Polonais-es interrogé-e-s voyaient en la violence conjugale un problème « relativement grave » et 72% seulement pensaient que la violence physique envers les femmes était « très grave ».¹ Actuellement, on ne dénombre que 0,01 place pour 10.000 habitant-e-s en refuge pour les femmes victimes de violence.

Bien des problèmes sont en relation avec les droits sexuels et reproductifs en Pologne, en raison de la puissance de l'Eglise : l'accès à l'éducation sexuelle et à la contraception est limité, et depuis 1993, l'avortement est interdit par la loi sauf en cas de viol, si le fœtus présente de graves malformations ou si la vie de la mère est en danger.

TENDANCES :



En janvier 2011, le parlement polonais approuvait un projet de loi sur les quotas femmes-hommes, qui imposait un minimum de 35% de candidat-e-s femmes/hommes à la Chambre (460 sièges), sans règles de placement. En cas de non-respect, la liste est rejetée. Depuis, aucune élection n'a eu lieu, et ces règles ne s'appliquent pas au Sénat, où les femmes occupent actuellement 13 des 100 sièges.

En juin 2011, la Cour européenne des droits humains rendait son premier jugement sur la loi polonaise contre l'avortement. La Cour a estimé que la Pologne avait, à plusieurs reprises, violé les droits humains des plaignantes en leur refusant un diagnostic prénatal adéquat.

En décembre 2012, malgré la forte opposition des responsables politiques conservateur-riche-s et de l'Eglise catholique polonaise, la Pologne a signé la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence envers les femmes et la violence conjugale.



La crise économique a considérablement aggravé la situation des femmes en Pologne, mettant nombre d'entre elles au chômage et les poussant dans le secteur de l'économie informelle ainsi qu'aux postes les plus mal payés, tous secteurs confondus. De plus, les mesures d'austérité ont entraîné une baisse de la protection sociale.

Un projet de loi visant à aligner la législation polonaise en matière de droit à l'avortement aux normes en vigueur dans de nombreux pays européens a été rejeté en octobre 2012. Un autre texte propose d'interdire l'avortement même dans les cas de grande probabilité de difformité irréversible et grave du fœtus.

Points phares

24%

de femmes au parlement et 20% de femmes ministres séniors

12%

de femmes dans les conseils d'administration des grandes entreprises

1,9%

de différentiel de salaire entre les femmes et les hommes

14,4%

de différentiel femmes-hommes dans les taux d'emploi à temps plein

2%

des enfants de moins de 3 ans et 42% entre 3 et 6 ans en structure d'accueil

18

semaines de congé de maternité rémunéré à 100%

L'accès à l'avortement est strictement limité

¹ Eurobaromètre spécial 344

Portugal

Position des femmes dans la prise de décision : **0.71/5**

Position socio-économique des femmes : **2.71/5**

Violences faites aux femmes : **3.25/5**



Points phares

29%

de femmes au parlement

17%

de femmes ministres séniors

6%

de femmes dans les conseils d'administration et aucune femme présidente dans les grandes entreprises

12,8%

de différentiel de salaire entre les femmes et les hommes

23,5%

des femmes de plus de 65 ans exposées au risque de pauvreté

21

semaines de congé parental rémunéré à 100%

Avortement disponible à la demande et gratuit

TENDANCES :



Les trois derniers gouvernements portugais ont donné la priorité à la lutte contre la violence conjugale : ils ont voté des mesures législatives et mis sur pied des campagnes de sensibilisation, y compris au sein des agences d'application du droit. Le nombre de poursuites engagées contre des auteurs (masculins) est passé de 71 en 2000 à 1377 en 2011.¹



En termes d'égalité femmes-hommes, les progrès du Portugal ont nettement ralenti en 2011. Les femmes ministres sont moins nombreuses aussi (31% en 2011, 18% en 2012). Les allocations de chômage ont été réduites de 20%, et le taux de chômage des femmes devrait augmenter en flèche puisque les restrictions budgétaires des familles influent sur la demande de services, un secteur qui emploie une majorité de femmes. L'accès aux avantages sociaux est limité, les réductions et les restructurations dans les services de prise en charge des personnes dépendantes ont des retombées tant sur la charge assumée par les femmes que sur leurs droits. On ferme des maternités et les allocations destinées aux gardes d'enfants handicapés ont été réduites de 30%.

Cette situation de crise générale entraîne également une augmentation de la violence envers les femmes, avec une hausse de 11% de 2011 à 2012 du nombre de femmes assassinées dans des cas de violence conjugale.

Les mécanismes institutionnels d'égalité femmes-hommes ont été affaiblis par l'ajout de critères supplémentaires de discrimination applicables à leurs compétences. Les mécanismes de financement sont élargis de la même manière, tandis que le fardeau administratif sur les bénéficiaires de la société civile ne cesse d'augmenter, affectant lourdement la durabilité des associations de femmes et des services essentiels qu'elles proposent.

COMPRENDRE LE PORTUGAL

Depuis 2006, le Portugal a instauré un système de quotas pour le sexe le moins représenté sur les listes électorales parlementaires. La loi exige qu'un-e candidat-e sur trois sur la liste soit du sexe le moins représenté. Toutefois, la distribution finale des sièges favorise toujours le sexe le plus représenté (les hommes) puisque chaque fois qu'un-e candidat-e élu-e se retire ou évolue vers d'autres fonctions politiques, la personne suivante sur la liste (2/3 d'hommes) prend sa place.

58,2% des femmes au Portugal travaillent à temps plein, contre 69,6% des hommes. Même si les femmes sont plus nombreuses à travailler à temps partiel que les hommes, le taux d'emploi des femmes ne chute pas nettement (1,9%) lorsqu'elles deviennent mères. Ceci met en évidence l'efficacité du système du congé parental dans ce pays, qui encourage le partage du congé entre les parents, ainsi que le retour à la vie active. Si les deux parents prennent au moins 30 jours de congé, l'Etat rémunère à 100% jusqu'à 21 semaines de congé. Si seule la mère profite du congé, le salaire complet est versé pendant 17 semaines seulement. La prise en charge traditionnelle des personnes dépendantes par la famille est également très importante, car elle permet de pallier les lacunes dans les services de garde d'enfant.

Selon le ministère portugais de la Justice, 90,6% des victimes de violence conjugale au Portugal sont des femmes.² Dans 64% des cas, la violence est continue et cachée. Le problème a attiré l'attention des autorités, qui ont introduit une loi en 2007, et les attitudes ont radicalement changé : 88% des Portugais-es considèrent aujourd'hui que la violence conjugale est inacceptable, contre 46% en 1999. Les attitudes envers la violence sexuelle ont toutefois évolué dans la direction opposée : 72% des gens seulement considèrent que la violence sexuelle est un acte « très grave », contre 79% auparavant. 26% des gens trouvent que la violence sexuelle est « relativement grave ».³

¹ Direção-Geral de Política de Justiça, 2012.

² Rapport du Portugal au 29ème Conseil de la conférence des Ministres européens de la Justice

³ Eurobaromètre spécial 344 - 2010

République tchèque



Position des femmes dans la prise de décision : **0.57/5**

Position socio-économique des femmes : **1/5**

Violences faites aux femmes : **1.75/5**

COMPRENDRE LA RÉPUBLIQUE TCHÈQUE

La République tchèque affiche les disparités les plus marquées en matière d'emploi entre les femmes et les hommes parents d'enfants de moins de 12 ans, soit 37,7% d'écart. De plus, les femmes en congé de maternité ne reçoivent que 69% de leur salaire - soit la rémunération la plus basse de l'UE - exception faite de la Slovaquie voisine. Le congé parental n'offre aucune flexibilité et encore moins de possibilités de temps partiel (on dénombre 5% seulement de postes à temps partiel). Les structures publiques d'accueil de la petite enfance sont inadéquates, alors que l'équilibre travail/famille est l'un des seuls aspects de l'égalité femmes-hommes reconnus par l'Etat (outre la violence conjugale, sous un angle neutre du point de vue du genre).

Lorsqu'il s'agit d'accéder à des postes à responsabilité, les femmes se heurtent à de nombreux obstacles. Dans la sphère politique, seul le parti des Verts a imposé un quota de femmes sur les listes électorales. Tandis que les femmes politiques reçoivent un net soutien des électrices, elles sont rarement nommées aux postes de pouvoir.

On estime que 38% des femmes font l'expérience de la violence conjugale,²² or, les services aux victimes manquent cruellement : 0,08 places seulement pour 10 000 habitant-e-s en refuge.

TENDANCES :



En février 2012, deux ans après l'échec du gouvernement à désigner un-e ministre des droits humains, une nouvelle présidente du Conseil gouvernemental de l'égalité des chances entre les femmes et les hommes a été nommée et le Conseil a repris son travail. Un Plan d'action national sur la prévention de la violence conjugale a été approuvé en avril 2011. Quant aux femmes dans la prise de décision, la réforme électorale de 2012 qui entérine l'élection directe du-de la président-e améliore les chances de succès des femmes candidates.



A la suite des élections de 2010, aucune femme n'a été nommée au gouvernement. Depuis lors, seules trois femmes ont décroché des postes ministériels. En outre, une série de détracteurs de l'égalité ont été désignés à des postes de haut vol en tant que conseillers auprès du gouvernement en matière de droits humains. Le cadre institutionnel de l'égalité femmes-hommes a par ailleurs encore été affaibli par l'abolition du ministère des Droits humains et les deux années d'interruption des travaux du Conseil gouvernemental de l'égalité des chances.

Dans l'ensemble, on constate un manque flagrant de volonté politique lorsqu'il s'agit de promouvoir l'égalité femmes-hommes, au-delà des questions d'équilibre entre travail et famille et de violence conjugale. Et même dans ce contexte, le gouvernement tchèque a, jusqu'à présent, refusé de signer la Convention du Conseil de l'Europe sur la violence à l'encontre des femmes. Les restrictions imposées aux naissances à domicile sont une preuve supplémentaire des limites mises au libre choix des femmes.

Points phares

22%

de femmes au parlement

25,5%

de différentiel de salaire entre les femmes et les hommes

3%

des enfants de moins de 3 ans en crèche publique

38,5%

de différentiel femmes-hommes dans les taux d'emploi des parents d'enfants de moins de 12 ans

69%

de Congé de maternité rémunéré

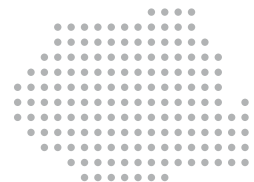
48%

des personnes âgées dépendantes en structure d'accueil

Avortement légal mais pas gratuit

²² Institut de sociologie de l'Académie des Sciences de la République tchèque: Etude internationale sur la violence conjugale à l'encontre des femmes CZ/2003. <http://studie.soc.cas.cz/index.php3?lang=cze&shw=246>

Roumanie



Position des femmes dans la prise de décision : **0.14/5**

Position socio-économique des femmes : **1.78/5**

Violences faites aux femmes : **1.25/5**

Points phares

11%

de femmes au
parlement et 10%
de femmes
ministres séniors

12,5%

de différentiel de
salaire entre les
femmes et les
hommes

13,9%

de différentiel
femmes-hommes
dans le taux
d'emploi à plein
temps

20,7%

des femmes de
plus de 65 ans
exposées au risque
de pauvreté

8%

des enfants de
moins de 3 ans en
crèche

18

semaines de
congé de maternité
rémunéré à 85%

Avortement à la
demande mais
non couvert par la
sécurité sociale

TENDANCES :



Aucun développement positif sur la période considérée (2009-2012).



Les mécanismes institutionnels en faveur de l'égalité femmes-hommes ont récemment connu un recul en Roumanie. En 2010, le gouvernement abolissait l'Agence nationale pour l'égalité des chances entre les femmes et les hommes. L'Agence nationale pour la protection de la famille, elle aussi, connu le même sort. C'est pourquoi nous ne disposons d'aucune donnée concernant la violence conjugale à partir de 2010, par exemple.

En avril 2012, un projet de loi a été déposé au parlement pour limiter le droit à l'avortement. Ce texte aurait exigé des femmes demandant un avortement de se soumettre à un suivi psychologique, au cours duquel elles auraient visionné des procédures d'interruption volontaire de grossesse (vraisemblablement des vidéos). Les femmes devraient en outre respecter un délai de cinq jours de « réflexion » avant de subir l'avortement. Le débat est en cours.

COMPRENDRE LA ROUMANIE

En Roumanie, les femmes sont peu présentes aux postes de pouvoir : pour ce qui est de la prise de décision politique, deux partis ont imposé un quota volontaire de 30% sur leurs listes électorales. Pourtant, on ne compte que 11% de femmes au parlement, ce qui bien inférieur à la moyenne européenne de 25%.

La Roumanie affiche l'un des taux d'emploi les plus bas de l'Union, soit 58,5%, ainsi que l'un des taux de chômage les plus bas. 52% des femmes entre 15 et 64 ans ont un travail et 6,8% sont chômeuses. Les autres sont « inactives », ou travaillent dans des conditions précaires dans l'économie informelle. Bien qu'en apparence les disparités femmes-hommes dans le travail à temps plein et le différentiel de salaire entre les femmes et les hommes semblent comparativement bas (12,5%), la vulnérabilité économique des femmes devient évidente lorsque l'on sait qu'après 65 ans, elles sont deux fois plus exposées au risque de pauvreté que les hommes.

Une proportion infime d'enfants (8%) d'enfants en bas âge fréquentent une crèche. En maternelle, les chiffres sont un peu plus encourageants, avec 66% d'enfants accueillis entre 3 et 6 ans. Quant aux personnes âgées, elles sont 23% à être prises en charge par une personne/structure autre que la famille. 92,5% des femmes qui assument la prise en charge des personnes dépendantes et qui ne travaillent pas ou travaillent à temps partiel expliquent leur situation par le manque de services adaptés. C'est là, et de loin, le chiffre le plus élevé de toute l'UE, la Roumanie étant suivie par la Grèce et ses 68,6%.

Les Roumain-e-s ne sont que 68%, l'un des taux les plus bas de l'Union européenne, à considérer la violence envers les femmes comme inacceptable, et à penser qu'elle devrait toujours être sanctionnée par la loi.¹ Selon l'Agence nationale pour la protection de la famille, plus de 12.000 cas de violence conjugale ont été enregistrés en 2009, soit une augmentation de 8% par rapport à l'année précédente, et de 41,81% par rapport à 2007. Les victimes sont, dans leur immense majorité, des femmes. La législation existante en matière de violence conjugale est très faible, et dans tout le pays, on ne trouve des places en refuge que pour 4,46% des victimes.

¹ Eurobaromètre spécial
344 - 2010

Royaume-Uni

Position des femmes dans la prise de décision : **1/5**

Position socio-économique des femmes : **2/5**

Violences faites aux femmes : **1/5**



COMPRENDRE LE ROYAUME-UNI¹

En termes de prise de décision politique, la représentation des femmes est plus élevée dans les administrations décentralisées d'Écosse (35%) et du Pays de Galles (42%) qu'au niveau du Royaume-Uni. En Irlande du Nord, toutefois, elle n'excède pas 19,5%. Au Royaume-Uni, seul le parti travailliste a mis en place un quota interne de 35% de femmes sur ses listes.

50,9% des femmes travaillent à temps plein, contre 70,4% d'hommes. En Irlande du Nord, le fossé atteint 30%. Le nombre de femmes travaillant à temps partiel est plus de trois fois plus élevé que celui des hommes (43,3% contre 12,6%). Près de 30% des femmes qui assument la prise en charge des personnes dépendantes et qui travaillent à temps partiel ou sont considérées comme « inactives » le font par manque de services d'accueil adéquats. 44% seulement des seniors dépendant-e-s sont pris en charge par une structure autre que la famille. Concernant la garde d'enfants, la situation est enviable pour les enfants de plus de 3 ans. Cependant, 35% seulement des enfants en bas-âge sont en crèche. Le taux d'emploi des femmes ayant des enfants de moins de 12 ans chute de 16,3%.

Les longues périodes passées loin du marché du travail pour prendre en charge les personnes dépendantes, conjuguées à l'écart de rémunération entre les femmes et les hommes (19,5%), font que les femmes ont moins d'épargne et de pension. Au Royaume-Uni, la pension d'une femme équivaut en moyenne aux deux tiers de celle d'un homme, et 24,5% de femmes de plus de 65 ans sont exposées au risque de pauvreté.

Une femme sur 4 au moins fait l'expérience de la violence conjugale au cours de sa vie, et entre 1 et 8 et 1 et 10 la vivent chaque année. Moins de la moitié de tous les incidents sont rapportés à la police, mais la police reçoit malgré tout un appel pour violence conjugale toutes les minutes. En moyenne, toutes les semaines, deux femmes sont assassinées par un partenaire ou ex-partenaire. Ceci constitue près de 40% de toutes les femmes victimes d'homicide.²

En Écosse, une approche plus large de la politique contre les violences faites aux femmes a permis de débloquer des fonds pour les services d'aide en cas de viol. L'avortement reste strictement limité en Irlande du Nord.

TENDANCES :



En février 2011, un rapport commandé par le gouvernement recommandait des objectifs volontaires de 25% de femmes au sein des conseils d'administration des 100 plus grandes sociétés d'ici à 2015. Si le nombre de femmes directrices non exécutives est passé de 15,6% en 2010 à 21,5% en 2012, la proportion de femmes directrices exécutives n'a que peu augmenté, passant de 5,5% à 6,7%.

En mars 2011, le Royaume-Uni a modifié sa législation en matière de visa pour donner aux partenaires étrangères de citoyens et résidents britanniques qui fuient une relation violente un accès aux services d'aide. Une loi ainsi que d'autres mesures sont en cours d'examen afin de combattre les violences faites aux femmes, y compris la prostitution et la traite des êtres humains.



La Commission nationale des femmes (Women's National Commission), un organe gouvernemental consultatif indépendant, a été abolie en décembre 2010. Une série de mesures ont été mises en place qui rendent plus difficile de s'opposer à une législation gouvernementale en invoquant qu'elle affectera les femmes ou d'autres groupes sociaux de manière disproportionnée.

Les mesures d'austérité et les coupes claires dans les financements touchent avant tout les femmes. Les associations de femmes prédisent que deux fois plus de femmes que d'hommes perdront leur emploi dans le secteur public d'ici à 2017.³

En Angleterre et au Pays de Galles, l'aide juridique aux victimes de violence masculine a été réduite, tout comme les fonds pour les refuges et autres services. Le financement de la garde d'enfants a été réduit de 24% depuis 2011 et les crédits d'impôt pour les parents qui travaillent ont été revus à la baisse.

Points phares

22%

de femmes au
parlement et 20%
femmes ministres
seniors

16%

de femmes dans
les conseils
d'administration



aucune
femme présidente
des grandes
entreprise

19,5%

de différentiel de
salaire entre les
femmes et les
hommes

35%

des enfants des
moins de 3 ans en
structure d'accueil

23,8%

de différentiel
femmes-hommes
dans les taux
d'emploi des
parents d'enfants de
moins de 12 ans.

¹ Certaines politiques relatives à l'égalité femmes-hommes sont applicables dans tout le Royaume-Uni, mais certains aspects sont dévolus aux autorités nord-irlandaises, écossaises et galloises. Dans certains cas, les différences de résultats indiquent une approche particulière au niveau sous-national.

² Women's Aid UK

³ Fawcett Society.

Slovaquie



Position des femmes dans la prise de décision : **0.42/5**

Position socio-économique des femmes : **1.07/5**

Violences faites aux femmes : **1.5/5**

Points phares

16%

de femmes au
parlement

7% de femmes
ministres séniors

13%

de femmes dans
les conseils
d'administration

20%

de femmes
présidentes des
grandes entreprises

20,7%

de différentiel de
salaire entre les
femmes et les
hommes

3% des enfants
de moins de 3 ans
en crèche

0,03

place en refuge
pour les femmes
victimes de violence
pour 10 000
habitant-e-s.

TENDANCES :



Entre juillet 2010 et avril 2012, pour la première fois, une femme, Iveta Radičová, a occupé le poste de Premier ministre de Slovaquie.

Au cours des cinq dernières années, le nombre de femmes présidentes des plus grandes sociétés cotées en bourse du pays a doublé, et la Slovaquie compte désormais la plus grande proportion de femmes PDG de tous les pays de l'UE (20%).

En 2009 et 2012, la Cour européenne des droits humains s'est prononcée contre le gouvernement slovaque et en faveur des femmes roms de Slovaquie qui avaient subi une stérilisation forcée.



Les disparités femmes-hommes dans l'emploi sont de plus en plus marquées en Slovaquie, et le taux de chômage des femmes a dépassé celui des hommes dans le contexte de la crise économique.¹ La crise a également apporté son lot d'insécurité d'emploi et de discriminations abusives. En outre, la couverture sociale rétrécit comme une peau de chagrin.

En 2010, la Slovaquie a limité le droit à l'avortement en introduisant un délai d'attente de 48h. De plus, les nouvelles dispositions légales précisaient que les données personnelles telles que le numéro d'identité des femmes qui souhaitent avorter doivent être enregistrées. En même temps, l'accès à la pilule du lendemain est bloqué par les groupes religieux conservateurs. La contraception et l'avortement sont en outre limités par leurs coûts élevés et le recours fréquent à l'objection de conscience.

COMPRENDRE LA SLOVAQUIE

En Slovaquie, il n'existe aucune mesure légale en faveur d'une représentation égale des femmes dans la prise de décision, et cette représentation n'a pas bougé depuis 20 ans. Actuellement, on dénombre 16% de femmes au parlement, une ministre sur 15 au gouvernement, et 13% de femmes membres des conseils d'administration des entreprises.

Sur le marché du travail slovaque, les femmes se heurtent à une ségrégation horizontale et verticale, que viennent renforcer des stéréotypes forts, ancrés dans le système éducatif. Dans des domaines tels que la santé, les services sociaux et l'éducation, les femmes constituent quelque 80% de la main-d'œuvre, et dans le secteur gouvernemental, 70%. Inversement, dans le secteur privé où les salaires sont généralement plus attractifs, les femmes ne représentent que 41% de tous-tes les salarié-e-s.² En Slovaquie, le différentiel de salaire entre les femmes et les hommes est important, 20,7%, avec de lourdes retombées après 65 ans, puisque dans cette catégories, les femmes sont trois fois plus à risque de tomber sous le seuil de pauvreté que les hommes.

A l'exception de la République tchèque voisine, la Slovaquie affiche les disparités femmes-hommes dans l'emploi les plus marquées pour les parents d'enfants de moins de 12 ans. Le taux d'emploi chute de 26,7% pour les mères de jeunes enfants, alors qu'il augmente de 11% pour les hommes.

La rémunération du congé de maternité est la plus basse de l'UE, soit 55% du dernier salaire, ce qui incite nombre de femmes à démissionner. De même, l'accueil des tout-petits est presque inexistant. 72% des enfants en âge de maternelle fréquentent l'école. Quant aux personnes âgées dépendantes, elles sont 13% à être suivies par des professionnel-le-s.

Une femme sur cinq subit des actes de violence conjugale de la part de son partenaire actuel, et 27,9% d'un ex-partenaire.³ Or, les trois quarts de la population seulement pensent que la violence conjugale est inacceptable et devrait toujours être punie par la loi.⁴

¹ <http://www.gender.gov.sk>

² Idem. ³ Bodnárová, B. – Filadelfiová, J. – Holubová, B. Etude représentative de l'incidence et de l'expérience de violence à l'encontre des femmes en Slovaquie. Institut pour le travail et la famille, 2008 ⁴ Eurobaromètre spécial 344 - 2010

Slovénie



Position des femmes dans la prise de décision : **1.14/5**

Position socio-économique des femmes : **2.78/5**

Violences faites aux femmes : **2/5**

COMPRENDRE LA SLOVÉNIE

La législation régissant la parité dans la prise de décision politique a fait entrer 38% de femmes au parlement slovène. Le système électoral mixte interdisant les règles de placement, les femmes candidates ont été élues à l'assemblée nationale en proportion de leur présence sur les listes électorales.

Dans le secteur privé, la recommandation gouvernementale appelant en 2004 à 40% de femmes dans les conseils d'administration (CA) de tous les organismes et entreprises d'Etat n'a pas été mise en œuvre. Parmi les plus grandes entreprises privées, on ne compte que 15% de femmes au sein des CA.

La Slovénie présente le différentiel femmes-hommes le plus réduit en matière d'emploi pour les parents d'enfants de moins de 12 ans. En effet, la Slovénie est l'unique pays d'Europe où les mères de jeunes enfants (84,9%) ont plus de chance d'avoir un emploi que les femmes sans enfant de moins de 12 ans (83%). Le taux d'emploi des femmes augmente de 1,9% quand elles ont des enfants, alors que celui des hommes augmente de 12,2%. De bonnes dispositions en matière de congé de maternité, de paternité et parental, encouragent les parents à reprendre le travail. La plupart des femmes prennent un an de congé (92% des personnes qui profitent du congé parental sont les femmes). 91% des enfants fréquentent une école maternelle. Cependant, 40,2% des femmes qui assument la garde et qui sont inactives ou travaillent à temps partiel disent le faire en raison du manque de services adéquats.

La Slovénie affiche le plus fort écart entre les taux de pauvreté des femmes et des hommes âgé-e-s. Au-dessus de 65 ans, près de trois fois plus de femme que d'hommes sont pauvres : la différence femmes-hommes atteint 17,6%, le taux le plus élevé de l'UE. Un tiers seulement des seniors dépendants sont pris en charge par des professionnel-le-s.

En Slovénie, une personne sur trois connaît une victime de violence conjugale.¹ Les services ouverts aux femmes victimes de violence sont comparativement bons au regard des normes européennes, avec 1,14 places en refuge pour 10 000 habitant-e-s.

TENDANCES :



La Slovénie a accompli de rapides progrès dans la représentation des femmes aux postes politiques, grâce à l'introduction en 2006 d'un amendement modifiant la loi électorale. En 2004, on comptait 12,2% de femmes au parlement. La nouvelle loi exige 35% de femmes candidates sur les listes nationales. Les femmes jouissent déjà de la parité aux postes de direction au sein du parlement.

En outre, d'ici à 2014, 40% des candidat-e-s sur les listes électorales locales devront être des femmes, avec une alternance femme/homme dans la première moitié de la liste.

Le différentiel officiel de salaire entre les femmes et les hommes est l'un des plus bas de l'UE, avec ses 4,4% en 2010. Le fossé est également en train de rétrécir, soit 3,7% en 2011.



En 2011-2012, le gouvernement slovène a adopté une nouvelle loi réglementant l'accès à l'aide sociale et s'attaquant au déficit public, qui rabotait un large éventail d'avantages sociaux, avec des conséquences spécifiques sur les femmes et les groupes les plus vulnérables de la société. Ainsi, pour ce qui est de la rémunération du congé parental en 2012, elle a été revue à la baisse, passant du salaire complet à 90% du dernier salaire. La couverture santé publique a également été grignotée. Quant à la santé et aux droits sexuels et reproductifs des femmes, l'accès à l'avortement a été limité, la sécurité sociale publique ne couvrant plus que 80% de l'intervention.

Points phares

38%

de femmes au parlement

8% de femmes ministres seniors

15%

de femmes dans les conseils d'administration des grandes sociétés

3,7%

de différentiel de salaire entre les femmes et les hommes

9,2%

de différentiel femmes-hommes dans les taux d'emploi à plein temps

27,1%

des femmes de plus de 65 ans exposées au risque de pauvreté

36%

des enfants de moins de 3 ans en crèche

1,14

place dans les refuges pour les femmes victimes de violence pour 10 000 habitant-e-s.

¹ Eurobaromètre spécial 344 - 2010

Suède

Position des femmes dans la prise de décision : **2.14/5**

Position socio-économique des femmes : **2.35/5**

Violences faites aux femmes : **2.5/5**



Points phares

54%

de femmes ministres seniors

43%

de femmes au parlement

94%

des enfants entre 3 et 6 ans à l'école maternelle

100%

des personnes âgées dépendantes sont prises en charge en structure d'accueil

15,8%

de différentiel de salaire entre les femmes et les hommes

21,6%

de taux de pauvreté pour les femmes de plus de 65 ans

PAN sur toutes les formes de violence envers les femmes avec une perspective de genre

TENDANCES :



Le gouvernement suédois actuel est le seul de l'Union européenne qui se compose de plus de femmes que d'hommes. La majorité des responsables des gouvernements municipaux, conseils locaux et du gouvernement central sont des femmes (52%). Dans le secteur privé, on enregistre une tendance similaire. La proportion de femmes dans les conseils d'administration a augmenté, passant de 6% en 2002 à 25% en 2012. Toutefois, 61% de femmes dans les CA sont suppléantes. Pour les hommes, le chiffre est de 21%.

En Suède, l'intégration de la dimension de genre, déjà largement appliquée à l'échelon national, est désormais mise en œuvre au niveau local.

Le bilan réalisé en 2009 des dix années de législation suédoise sur la prostitution a inspiré d'autres pays d'Europe. Par exemple, l'Islande a introduit une loi pénalisant la demande de services sexuels en 2009. Des mesures semblables devraient être votées en Irlande en 2013, et les discussions sont en cours en France.



La Suède se trouve confrontée à une augmentation de l'antiféminisme. Parmi les autres aspects négatifs, un allègement de la fiscalité pour les aides ménagères renforce la ségrégation du marché du travail et met en péril l'État-providence. De plus, la politique publique actuelle en matière de bourses de recherches est inégalitaire puisque 12% seulement des bourses sont décernées à des chercheuses, une situation qui illustre le recul sévère en matière d'égalité des femmes et des hommes dans l'enseignement supérieur.

COMPRENDRE LA SUÈDE

En Suède, la volonté politique de mettre en œuvre l'égalité femmes-hommes est très forte. Dans le domaine de la prise de décision politique, la Suède et la Finlande affichent toutes deux un équilibre femmes-hommes constant parmi les parlementaires et les ministres. Il n'existe aucune loi sur la parité mais la Suède est parvenue à une vraie parité au sein des parlements nationaux, régionaux et locaux.

Toutefois, des disparités subsistent dans le partage du travail rémunéré et non-rémunéré. Si les femmes sont bien intégrées dans le marché du travail, 40,4% d'entre elles travaillent à temps partiel, contre 14% d'hommes. Le temps de travail des femmes dépend du nombre d'enfants et de leur âge, ce qui n'est pas du tout le cas pour les hommes. Les femmes prennent encore 76% des 480 jours de congé parental, même si les hommes sont de plus en plus nombreux à en profiter. Le système du congé parental rémunéré signifie que les enfants de moins de 18 mois ne sont presque jamais en crèche, bien que la loi suédoise prévoit une prise en charge publique de tous les enfants.

Un différentiel femmes-hommes persiste également au niveau de la ségrégation professionnelle sur le marché du travail. Parmi les 30 professions principales selon le nombre d'employé-e-s, seules trois comptent au moins 40% de chaque sexe. Dans 9 des 10 plus grandes groupes professionnels, les hommes perçoivent un salaire mensuel plus élevé que les femmes. L'écart salarial femmes-hommes est de 15,8%.

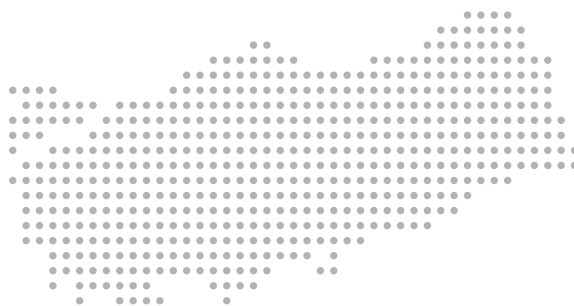
La Suède a mis en place des mesures fortes pour éradiquer les violences faites aux femmes et a développé des plans d'actions complets comprenant toutes les formes de violence masculine, y compris la prostitution. L'approche suédoise de la prostitution s'est révélée efficace : grâce à la criminalisation de la demande et le soutien aux personnes prostituées, le modèle suédois bénéficie d'un soutien croissant de la population et a permis de dissuader substantiellement le proxénétisme et la traite. La Suède doit cependant continuer de donner la priorité à la lutte contre toutes les formes de violences faites aux femmes. Le nombre de cas rapportés a augmenté au fil des ans, car les femmes osent les dénoncer mais il n'y a pas de nouveau plan d'action pour coordonner les politiques.

Turquie

Position des femmes dans la prise de décision : **0.14/5**

Position socio-économique des femmes : **0.25/5**

Violences faites aux femmes : **1.75/5**



COMPRENDRE LA TURQUIE

Il n'y a pas de législation en Turquie pour assurer la parité dans la prise de décision, que ce soit dans le public ou le privé, et la représentation des femmes au parlement, au gouvernement et dans les organes décisionnels des entreprises reste parmi les plus basses d'Europe.

En 2011, 25,6% seulement des femmes étaient officiellement salariées à temps plein, contre 65% des hommes. Ceci représente une très légère augmentation par rapport aux 24% de 2010. 58% des femmes actives travaillent dans l'économie informelle.

L'emploi des femmes dépend très fortement du manque de structures officielles de garde. 0,5% seulement des personnes âgées dépendantes sont prises en charge par une structure autre que la famille. Pour ce qui est des enfants, 44% des enfants entre 3 ans et l'âge scolaire sont dans des structures d'accueil, ce qui reste de loin la proportion la plus basse de tous les pays de l'UE ou futurs adhérents. Un programme public de garde d'enfants est toujours en cours de préparation.

Selon une étude officielle menée en 2008, entre 26% et 57% des femmes mariées ou divorcées ont vécu la violence conjugale. Il existe 86 refuges pour les victimes de violences faites aux femmes : 55 sont des ONG, 31 sont gérés par le gouvernement local.

La santé et les droits sexuels et reproductifs des femmes sont limités par des influences religieuses conservatrices en Turquie. Un abus d'utilisation de l'objection de conscience limite l'accès à l'avortement légal; il n'y a pas d'éducation à la sexualité dans les écoles.

TENDANCES :



La Turquie a été le premier et le seul pays d'Europe avec le Portugal à avoir ratifié la Convention du Conseil de l'Europe contre la violence envers les femmes. En 2012, la Convention a été transposée en droit national et, tout au long de ce processus, la sensibilisation à ce fléau a augmenté. On envisage également de former la police au travail de prévention et à l'aide aux victimes.

A la suite des élections de 2011, le nombre de femmes au parlement est passé de 9,1% à 14%.

Des discussions sont en cours concernant la révision de la Constitution turque afin de faire de la législation sur la parité un droit constitutionnel.

Le Conseil des marchés de capitaux, l'agence financière réglementaire et de supervision turque, a publié en 2012 une déclaration stipulant qu'au moins un-e membre du conseil d'administration des sociétés cotées en bourse doit être une femme.



En juin 2011, le gouvernement turc a supprimé le « ministère d'Etat responsable des femmes, de la famille et des services sociaux » pour le remplacer par un ministère « de la famille et des politiques sociales ».

Alors que la proportion de femmes députées a augmenté à la suite des élections de 2011, le nombre de femmes au gouvernement a baissé et atteint tout juste 4% - 1 sur 25 - le chiffre le plus bas de l'UE et de tous les pays en accession. La proportion de femmes hauts fonctionnaires est de 3%.

En date de décembre 2012, l'exigence réglementaire de refuges de l'Etat pour les victimes de violence envers les femmes ne s'applique qu'aux districts de 100.000 habitant-e-s (et non plus à ceux de 50.000 habitant-e-s auparavant.)

Points phares

14%

de femmes au parlement

4% femmes ministres senior

11% de femmes dans les conseils d'administration et 10% femmes présidentes des grandes entreprises

25% de différentiel de salaire entre les femmes et les hommes

39,4% de différentiel femmes-hommes dans les taux d'emploi à plein temps

44% des enfants entre 3 et 6 ans en structure d'accueil

0,26 places en refuge pour les femmes victimes de violences pour 10000 habitant-e-s

Glossaire

Parité :

représentation égale (50/50) des femmes et des hommes

Quotas :

mesures volontaires ou légales requérant une proportion définie de femmes et d'hommes au sein d'un organisme donné ou d'une liste électorale, visant à compenser les obstacles qui, en pratique, empêchent les femmes d'atteindre les postes de pouvoir.

« Règles de placement » sur les listes électorales :

règles volontaires ou légales en vue de la répartition équilibrée des femmes et des hommes candidat-e-s sur les listes électorales (par exemple, un système de « fermeture éclair » exigeant que l'on alterne les candidates et les candidats).

« Sanctions effectives » liées aux quotas légaux :

sanctions telles que le rejet de la liste en cas de non-respect des règles. Dans le cas des quotas applicables à la parité au sein des conseils d'administration (CA) des entreprises, les sanctions effectives peuvent inclure l'annulation de la dernière nomination, la révocation de la totalité du CA, la suppression de la rémunération financière des membres du conseil d'administration, ou la radiation de la société de la bourse nationale.

Sociétés cotées en bourse :

sociétés dont les actions font l'objet de négociations sur un marché financier.

« Grandes entreprises » :

sociétés considérées par la bourse comme les plus fiables (blue chip index), qui englobent les 50 grandes sociétés cotées.

Différentiel de salaire /écart de rémunération entre les femmes et les hommes :

la différence entre le salaire horaire brut moyen des salariés et des salariées en proportion du salaire horaire brut moyen des salariés.

Disparité femmes-hommes dans le taux d'emploi à temps plein, mesurée en équivalents temps plein :

la différence entre le nombre de femmes et d'hommes salarié-e-s par rapport au nombre d'heures par semaine, considérée dans le contexte national comme constituant un « temps plein ».

Taux d'inactivité :

proportion d'une population donnée qui n'est classée ni parmi les personnes « employées » ni parmi les personnes au chômage.

Prise en charge par la collectivité des enfants et autres personnes dépendantes :

la prise en charge assurée par des personnes autres que la famille et officiellement reconnue (mais pas nécessairement financée) par l'Etat.

Taux de risque de pauvreté après transferts sociaux :

proportion d'une population donnée qui reçoit moins que le revenu minimum défini par l'Etat (compte tenu du salaire et des avantages sociaux).

Congé de maternité :

période donnée de congé réservée aux femmes pour l'accouchement et la récupération après la naissance. Le minimum prévu actuellement par la législation européenne est de 14 semaines.

Législation sur un congé de maternité « de qualité » :

droit légal à la rémunération complète pendant le congé de maternité pour une période d'au moins 20 semaines.

Rémunération complète :

rémunération du congé pour les salarié-e-s à concurrence de la rémunération mensuelle moyenne précédente.

Féminicide :

décès résultant d'actes de violence à l'encontre des femmes.

« Perspective/analyse de genre » dans les Plans d'action nationaux pour combattre la violence à l'encontre des femmes :

intégration d'une évaluation systématique de données différenciées pour les femmes et les hommes dans l'analyse et le développement de plans d'action nationaux pour combattre la violence résultant de la discrimination structurelle envers les femmes.

Refuges pour les femmes victimes de la violence :

services spécifiques offrant un logement sûr et un soutien complet aux femmes survivantes de la violence et à leurs enfants, et qui appliquent une approche de genre. On considère comme satisfaisante la proportion de 3 places en refuge pour 10.000 habitant-e-s pour répondre aux besoins des femmes victimes de violence.

Education sexuelle « de qualité » :

éducation sexuelle obligatoire, dispensée par des enseignant-e-s et des professionnel-le-s de la santé, destinée aux enfants à partir de 6 ans, sur la base d'un modèle « intégré ». Ce modèle considère la santé comme un élément vital de la promotion du bien-être personnel et de la qualité de vie de toutes les personnes, et encourage les attitudes érotophiles par rapport à la sexualité (le sexe est considéré comme naturel et doit être associé à des sentiments positifs).

Avortement « à la demande » :

la mise à disposition de toutes les femmes de services d'avortement sur simple demande (mais pas nécessairement financés par l'Etat), sans justification excessive ni période d'attente exigée.

Objection de conscience :

l'invocation par les professionnel-le-s de la santé de motifs personnels ou éthiques pour refuser l'exécution de certains services (tels que l'avortement ou la prescription de contraceptifs).

REMERCIEMENTS

Coordination :

Anna Bates (2013) et Leanda E. Barrington-Leach (2012)
Chargées de communication au LEF

Contributions :

Viviane Teitelbaum, Présidente du LEF
Cécile Gréboval, Secrétaire générale du LEF
Serap Altinisik, Amandine Bach, Mary Collins, Colette
De Troy et Pierrette Pape, Chargées des politiques au LEF
Valentina Brogna, Lucie Daniel et Jessica Machacova,
stagiaires au LEF
Toutes les membres du LEF qui ont contribué à la présente
publication ¹

Traduction et édition :

Maité Abram, Marion Diagre

Graphisme :

Aurore de Boncourt

© Lobby européen des femmes, 2013



sustainable wood forest



Avec le soutien de la Commission Européenne

Les informations contenues dans la présente publication
ne reflètent pas nécessairement la position ou l'avis de la
Commission européenne.

¹ Si la présente publication a bénéficié des apports des membres du LEF, les positions et avis exposés sont ceux du LEF, définis par rapport aux politiques de l'Union européenne, et ne reflètent pas nécessairement les positions exactes des organisations membres du LEF par rapport aux politiques nationales en vigueur dans leurs pays respectifs.

Fin de la version française